Edition quotidienne | Quebec, Jeudi, 23 Mai 1889 | 9e annee No. 257

Le Sénat 1jan (

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an......$3 00
Huit mois......2 00
Six mois......1 50
Trois mois......1 00

L'abonnement est strictement payable d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an, au comptant d'avance......$0 75

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion......$0 10
Autres insertions publiées tous les jours......0 05
Trois fois par semaine......0 03
Deux fois par semaine......0 07
Avis de naissance, mariage ou décès......0 25

Les annonces suivantes sont insérées pour un centin le mot : —Demande d'emploi—Demande de domestiques ou d'employés—Annonces pour chambres ou pension—Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toutes lettres, etc., concernant l'administration devront être adressées à BELLEAU & CIE. Bureau de "L'Electeur", 111, Cote Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction à ERNEST PACAUD directeur de la rédaction.

ERNEST PACAUD, directeur de la redaction. BELLEAU & Cie, administrateurs BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec. ULRIC BARTHE, rédacteur

QUÉBEC, 23 MAI 1889

LE CONSEIL DES MINISTRES A MONTREAL

Les membres du cabinet provincial passeront toute la semaine prochaine à Montréal, où ils siègeront en conseil.

C'est une innovation, car, bien que Montréal soit la métropole du Canada, on ne voit jamais le gouvernement fédéral y tenir ses séances, et ce n'a pas été non plus, à proprement parler, l'habitude du gouvernement provincial, qui n'y a siégé qu'à de longs intervalles.

Il faut dire aussi que le conseil des ministres ne peut ainsi se déplacer sans certains inconvénients, attendu que lorsqu'il est en séance, il a souvent besoin de renseignement et de dossiers qui ne se trouvent que dans les départements. Nous croyons cependant que c'est une sage innovation que celle dont le gouvernement Mercier prend l'initiative en allant siéger à Montréal au g rand complet à certaines époques.

Il tient ainsi compte de l'importance croissante de Montréal, une ville qui à elle seule contribue au revenu presque autant que tout le reste de la province. Tous les jours il s'y présente des questions d'une grande importance sur des sujets qui nécessitent des entrevues répétées et des pourparlers entre les ministres et les corps commerciaux et philanthropiques.

Cette fois, le gouvernement a à s'occuper sérieusement de la réorganisation des bureaux publics, greffes, bureaux d'enregistrement, bureaux du percepteur du revenu, toutes choses pour lesquelles le ministère a besoin de se trouver sur les lieux.

Nouvelles insultes aux décorations papales

Quand nous écrivions notre article **d'hier sur les** insultes que l'hon. **M. Mercier** s'est attirées en consentant **à porter** son costume de grand' croix de **l'ordre** de Saint-Grégoire dans une solennité religieuse, nous n'avions pas encore **lu** toutes les infamies que déverse la **presse** bleue à ce sujet.

Il vient de nous tomber sous les yeux une autre tirade encore plus indécente que toutes celles auxquelles nous faisions allusions hier.

On y lit des passages comme celui-ci, où la rage de voir M. Mercier comblé d'honneurs par le chef de l'église emporte l'écrivain bien au-delà des bornes :

"Jamais saltimbanque, dit-il, jamais arracheur de dents ne se serait risqué en costume carnavalesque jusque dans l'église, pour attirer l'œil, pour faire du capital à la Barnum. Oui, Barnum lui-même, le roi du *humbug*, n'aurait jamais osé profaner le temple de Dieu en s'exhibant affublé comme un mirliton."

Saltimbanque, arracheur de dents, mirliton, Barnum, *humbug*, voilà tout ce qui convient, aux yeux de ces énergumènes, à l'une des plus insignes faveurs qu'un laïque puisse recevoir du Pape pour le récompenser des services qu'il rend à l'église !

Est-il vraiment possible que des infamies comme celles-là soient proférées impunément au milieu d'une population catholique, amie de l'ordre, respectueuse de l'autorité comme l'est la nôtre ?

Voilà cependant ce qui fait actuellement le tour des journaux bleus.

Il suffit de signaler ces excès pour faire comprendre au public à quel parti désespéré et éhonté le gouvernement Mercier a à faire face.

Organisation des secours pour St-Sauveur

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos concitoyens que l'organisation des secours aux incendiés de Saint-Sauveur se trouve maintenant complétée par la création d'un comité central à Saint-Sauveur même, dont l'avis nous a été officiellement transmis hier dans les termes suivants :

"A une assemblée publique tenue hier soir à la salle municipale de St-Sauveur, la résolution suivante a été adoptée unanimement :

Proposé par M. Olivier Bacon, secondé par M. Narcisse Dion, jr :

Que les conseillers municipaux et les présidents des conférences de St-Vincent de Paul de St-Sauveur forment le comité central de secours aux incendiés de St-Sauveur, et que le Rév. Père Grenier, supérieur des RR. PP. Oblats, en soit le président, Son Honneur F. Kirouac, maire de St-Sauveur, le trésorier, et J. H. Patry, le secrétaire.

Attesté

ANT. ROUSSEAU,
Secrétaire de l'assemblée.

21 mai 1889."

C'est donc maintenant à ce comité central que devront être adressés tous les dons, soit ceux qui viendront de l'étranger, soit ceux que recueilleront les sous-comités nommés par le comité des citoyens de Québec pour faire une collecte publique.

Nous engageons vivement tous ceux qui liront ces lignes à ne pas laisser ralentir leur charité. Il y a une excellente œuvre de bienfaisance publique à accomplir ; il s'agit de venir en aide à toute une population qui vient d'être frappée d'un grand malheur et de l'aider à prendre les moyens de prévenir le retour de pareilles catastrophes. Comme on l'a vu en effet hier aux réponses que Son Honneur le maire Kérouac a faites à l'un de nos reporters, on s'est arrêté à l'idée très pratique d'appliquer les dons à l'encouragement de la reconstruction en matériaux incombustibles. Le représentant de l'*Electeur* ayant demandé au maire comment on se proposait d'employer les $1285 déjà encaissées et les sommes à venir, la réponse a été celle-ci :

"Nous les garderons pour aider les personnes qui voudront reconstruire. Mais ceux-là seuls en auront qui reconstruiront de manière à pouvoir se faire assurer.

Nous ne pourrons aider que ceux qui bâtiront en brique avec couverture en tôle."

Loin de se *ralentir*, on devra donc au contraire redoubler de zèle pour grossir le montant des secours, afin que le louable encouragement qu'on veut donner soit plus considérable, ce qui est dans l'intérêt de la population entière.

Un des plus grands centres de chemins de fer

Le premier chemin de fer construit dans le Minnesota fut le *St Paul & Pacific*, qui forme maintenant partie du St-Paul, Minneapolis et Manitoba. Ses premiers dix milles, entre Saint-Paul et les chutes Saint-Antoine, aujourd'hui Minneapolis, furent mis en exploitation dans le cours du mois de juin 1862. En 1865, il n'y avait dans tout le Minnesota que 202 milles de chemins de fer en exploitation. La construction du *Northern Pacific*, qui a plus fait que tous les autres chemins de fer pour l'agrandissement de Saint-Paul, fut commencée en 1870 et terminée en 1883. La compagnie du chemin de fer de St-Paul, Minneapolis et Manitoba fut organisée en 1879 et son réseau pénètre dans la plus belle région à blé du Minnesota et du Manitoba. En 1888, ce chemin de fer a amené à lui seul, à Minneapolis, 21,435,800 minots de blé.

Le 31 décembre 1888, il y avait dix-huit grandes lignes de chemins de fer ayant leur centre d'opérations dans St-Paul et Minneapolis. Les dix-huit grandes lignes étaient contrôlées par les compagnies suivantes :

Compagnies	*Milles de chemin de fer*
(1) Chicago, St-Paul, Minneapolis et Omaha	7,136.27
(2) Chicago, Berlington et Quincy	6,267.20
(3) Chicago, Milwaukee et St-Paul	5,678.80
(4) Chicago, Rock Island & Pacific	4,516.50
(5) Northern Pacific	3,499.07
(6) St-Paul, Minneapolis & Manitoba	3,024.44
(7) Chicago, St-Paul & Kansas City	849.20
(8) Minneapolis, St-Paul et Sault Ste-Marie	787.32
(9) Wisconsin Central	774.00
(10) St-Paul et Duluth	231.00
	32,757.74

Durant l'année 1887, neuf de ces lignes—la ligne du Sault n'était pas ouverte—ont amené à Saint-Paul et Minneapolis 380,841 chars, ou 5,712,515 tonnes de fret. Il a été expédié par les mêmes lignes 302,872 chars, ou 4,543,080 tonnes de fret. Le trafic des voyageurs, par ces mêmes lignes, représente plus de 300,000 chars par année.

On estime qu'à une seule des trois grandes gares — le *Union Depot* — il circule chaque jour de 25 à 30,000 voyageurs. La *Minnesota Transfer Company*, chargée de la distribution du fret, constate dans son rapport pour 1888 que durant cette année il leur est passé par les mains 379,331 têtes de bétail, dont 283,715 venant de Montana.

Les chiffres suivants font voir l'énorme développement que le commerce du blé a pris à Minneapolis, avec l'accroissement des chemins de fer :

Années	Reçu	Expédié
1879..	7,523,864 mts..	117,400 mts
1880..	10,258,700 " ..	133,600 "
1881..	16,316,950 " ..	514,250 "
1882..	18,947,500 " ..	2,105,000 "
1883..	22,124,711 " ..	2,125,719 "
1884..	29,322,720 " ..	4,586,960 "
1885..	32,900,560 " ..	4,944,240 "
1886..	34,904,260 " ..	6,651,780 "
1887..	45,504,480 " ..	12,347,440 "
1888..	47,533,430 " ..	12,080,220 "

Les exportations de farine et d'autres produits de la minoterie accusent les chiffres suivants :

Années	Farine	Autres produits
1879....	1,552,229 bar...	45,328 ton.
1880....	2,040,840 " ..	65,594 "
1881....	3,242,976 " ..	107,532 "
1882....	3,176,012 " ..	116,189 "
1883....	4,046,220 " ..	131,146 "
1884....	5,317,672 " ..	140,959 "
1885....	5,049,931 " ..	144,252 "
1886....	5,757,687 " ..	181,304 "
1887....	6,216,143 " ..	190,662 "
1888....	6,776,680 " ..	208,641 "

On calcule que dans la région tributaire de Saint-Paul et Minneapolis, pour le commerce, il n'y a pas encore la moitié des terres à blé qui soit en culture : on peut facilement imaginer les proportions que prendra le commerce, quand toutes ces terres seront en exploitation. C'est alors que Saint-Paul et Minneapolis deviendront incontestablement le plus grand centre des chemins de fer de l'Amérique. Actuellement, il n'y a que New-York qui soit plus considérable sous ce rapport.

ACTUALITES

Le temps qu'il fera dans les 24 heures :

Observatoire de Toronto.
22 mai, 12 h. p. m.

Haut et Bas du Saint-Laurent.—Vents d'O. modérés ou plus forts ; temps partiellement nuageux ; température fraîche.

Golfe.—Vents d'O. modérés ou plus forts ; temps partiellement nuageux avec quelques averses à certains endroits ; température plus basse.

Les journaux américains n'ont pas le monopole des canards. En voici un fameux qui, au dire de la *Minerve*, circule dans la presse parisienne :

"Les avocats de Montréal et de Québec viennent de saisir le gouvernement canadien d'une idée assez curieuse.

"Ces messieurs demandent que toute action litigieuse soit suspendue pendant tout le mois de mai, afin qu'ils puissent aller visiter, en tout repos, l'Exposition de Paris.

"Le comité supérieur judiciaire a décidé que tous les procès seraient ajournés jusqu'au mois de juin.

"Pas bêtes, les juges canadiens ! ils pourront suivre les avocats et rire ensemble des plaideurs."

Max O'Rell est d'avis que le comte de Paris sera le prochain dictateur de la France, mais il ajoute que la République est encore vivace.

Les reporters du *Detroit Free Press* préposés à l'"interviewage" seront désormais munis de phonographes. Il sera impossible à l'avenir pour les victimes de répudier leurs dires, et pour le reporter d'intercaler des exagérations.

C'est par erreur que nous désignions récemment M. W. H. Taylor comme une des personnes nommées par le gouvernement provincial pour donner des conférences sur l'agriculture dans les comtés.

M. Taylor agit de sa propre initiative et par zèle, et ses conférences n'ont pas l'autorisation officielle.

Lundi était le 17ième anniversaire de la mort de sir George Cartier.

Le gouvernement fédéral a dû plier devant l'indignation exprimée par tous les électeurs de Montréal-Est. La vente de la ferme Logan est retardée jusqu'au 13 de juin.

On annonce que la compagnie manufacturière E. B. Eddy, de Hull, P. Q., ayant décidé d'abandonner l'exploitation de chantiers pour se consacrer plus exclusivement à la préparation du bois et à la manufacture des divers produits qu'elle fabrique aujourd'hui, doit mettre en vente, le 14 août prochain, à l'hôtel Russell, Ottawa, ses immenses concessions forestières, avec toutes les constructions, fermes, outillage, etc, qui en dépendent. Voilà une magnifique occasion pour une compagnie française de se procurer des coupes de bois en pleine exploitation et parfaitement outillées, qui peuvent donner des bénéfices très considérables dès le début des opérations.

Les orangistes tory s'efforcent d'organiser une agitation gigantesque dans la province d'Ontario contre les Jésuites. La plus importante de la série a eu lieu avant-hier à Hamilton, une des villes les plus populeuses de la province. C'est à peine si on a pu raccoler mille curieux. Comme toujours M. Dalton McCarthy a fait les frais du *meeting*.

M. Erastus Wiman n'est pas seulement un économiste distingué, il est aussi chimiste et expérimentateur, Il vient d'inventer un procédé qui diminue de moitié le prix du combustible. Le nouveau combustible est préparé avec de la poussière de charbon et ne coûtera que cinquante centins le tonneau.

On ne parle dans les cercles politiques de Berlin que de l'altercation qui a eu lieu samedi au reichstag entre le prince de Bismark et M. Richter. En raison du language injurieux du chancelier, les libéraux ont décidé de ne pas assister au dîner que celui-ci doit donner.

Lorsque M. Ritcher a poussé l'exclamation qui a soulevé la colère du prince ce dernier s'est écrié en montrant les libéraux au doigt : "Je ne sais pas à quoi se rapporte votre exclamation de "Fi donc !" mais je la considère comme une expression de la haine que vous me portez depuis des années. Comme chrétien je puis l'empêcher, mais comme chancelier et tant que je serai ici, je frapperai qui frappe et insulterai qui insulte."

En terminant son discours, le prince de Bismark a comparé les socialistes aux Français qui toujours sont prêts à frapper lorsqu'ils deviennent assez forts. Il a dit que le reichstag avait commis un acte de témérité en admettant comme membres des Alsaciens. Puis il a ajouté :

"Nous ne nous sommes pas battus avec les Français pour subir l'inoculation de quatorze Français."

On lit dans le *Progrès de l'Est* :

"Notre ami le Dr de Grosbois va de mieux en mieux. Il peut maintenant se lever dans sa chambre. Il se propose de partir demain pour retourner chez lui. Il nous fait plaisir d'apprendre que l'aimable député de Shefford est enchanté des nombreuses marques de sympathie dont il a été l'objet, durant son séjour forcé parmi nous. Il nous a prié de nous faire son interprète auprès des amis, qu'il remercie tous du plus profond de son cœur.

"Espérons qu'il nous reviendra bientôt dans des circonstances plus favorables."

M. Luc Dupuis, de St-Roch des Aulnaies, et M. X. Delâge, grand propriétaire de moulins à farine, d'Algérie, sont de retour d'un voyage de quelques semaines au Manitoba.

M. Owen Murphy est de retour de New-York.

Son Excellence le gouverneur-général, accompagné de Lady Stanley, miss Lister, l'hon. C. R. et Mme Colville, miss Isabel et M. William Stanley sont partis pour Cascapédiac.

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. J. K. H. White vient d'être nommé agent de la compagnie d'assurance "Citizens."

Cette nomination sera, sans aucun doute, bien vue du public.

M. T. P. McGorwan, de Portland, Maine, représentant du *Pilot* de Boston, voyage en ce moment dans la province de Québec, dans les intérêts de ce journal.

L'Hon. Wilfrid Laurier est arrivé en cette ville hier, et est descendu au St. Louis.

L'hon. M. L. N. Larochelle, conseiller législatif, est en cette ville et est descendu au Mountain Hill House.

Une équipe de soldats de la batterie B s'est rendue mardi sur le site où le regretté major Short est mort victime de son dévouement. Les compagnons d'armes du défunt ont réussi à retirer des ruines la partie des jambes qui n'avait pu être retrouvée à temps pour les mettre dans le cercueil. On a aussi trouvé les bottes que portait le défunt. Le tout a été mis dons une boîte en métal et expédié à Kingston, afin d'être mis dans la tombe qui renferme le cercueil.

Les soumissions pour la construction de ponts en fer, un sur la Rivière Ouelle, l'autre sur la rivière Kamouraska, ont été ouvertes ces jours derniers. M. C. G. Beaulieu, de Lévis, qui est le plus bas soumissionnaire a dû signer le contrat hier.

ENTRE NOUS

Une fois de plus le feu a fait dans notre ville sa terrible trouée : dans la nuit du 15 au 16, plus de quatre cents maisons à St-Sauveur ont été rasées et cinq ou six cents familles se trouvent sur le pavé.

Il faut avouer que nous sommes largement et fréquemment éprouvés : 1845, 1866, 1870, 1881, 1889, voilà cinq dates qui compteront dans nos annales. Mais faut-il conclure, de ces faits, que nous sommes dans une position tout-à-fait exceptionnelle et que notre ville est destinée à subir périodiquement ses incendies comme Montréal ses terribles inondations ?

Nous avons la cité mieux ventilée peut-être du continent et, nécessairement, il nous faut éprouver le défaut de cette qualité. Dans les parties hautes de la ville le vent a une prise considérable, et sans les grandes précautions que nous prenons, le moindre feu de cheminée pourrait avoir des résultats sérieux. Quant à St-Roch et St-Sauveur, ils se trouvent dans une vallée qui sert de véritable conduit d'appel au vent de sud-ouest et surtout au redoutable nord-est, si fréquent chez nous que, dans le haut de la province, on le nomme le "vent de Québec."

Voilà le plus fort danger, pour cette partie de la ville, du moins, qui est construite en matériaux incombustibles et bien pourvue d'eau. Et, il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure, puisque dans ces endroits, lorsqu'un incendie éclate maintenant, il est toujours circonscrit et éteint en très peu de temps. Les grandes conflagrations que nous avons eues se sont toujours produites,—le fait est remarquable,—dans les quartiers dont les maisons étaient construites ou couvertes en bois, et se sont propagées par suite du manque d'eau. Maintenant que nous avons un aqueduc d'une grande puissance et que nos faubourgs sont à peu près partout bâtis suivant les principes modernes, je crois qu'il serait impossible de voir se répéter les malheurs regrettables des années passées.

Du reste,—si c'est une consolation que d'avoir des compagnons d'infortune,—nous ne sommes pas précisément les seuls au monde à passer par l'épreuve. Sans donner la liste complète des villes qui ont été presque entièrement rasées par le feu, on peut en citer un assez bon nombre qui s'offrent d'elles-mêmes à la mémoire.

Londres, par exemple, en 1666, a brûlé pendant quatre jours et quatre nuits ; les quatre cinquièmes de ses maisons et de ses édifices ont été détruits. Copenhague a été souvent ravagé par l'incendie, notamment en 1728. Constantinople a également souffert bien des fois du même fléau, en 1782, en 1784, en 1852 (3,500 maisons sont détruites), en 1859, en 1865 et en 1866 (8,000 maisons), en 1870 et en 1873. La ville du Cap-Français,—maintenant Cap-Haïtien,—est aussi en grande partie brûlée en 1793 et en 1802. Port-au-Prince est presque entièrement rasé en 1799, de même qu'Eisenbach (Saxe) en 1810. Je citerais aussi l'incendie de Moscou en 1812, mais cette fois c'était un embrasement produit par les nécessités de la guerre.

En 1820, la petite ville de Bercy,—réunie à Paris depuis 1860,—est aux trois quarts consumée. Salins, dans le Jura, subit le même sort en 1825. New-York est ravagé par le feu en 1735 et en 1845. La Nouvelle-Orléans en 1838 ; Hambourg, en 1842 ; St-Jean de Terreneuve, en 1846 ; Montréal, en 1765, en 1768, en 1845 et surtout au mois de juin 1852. Memel (Prusse), devient la proie des flammes en 1854 ; Limoges, en 1860.

Tous mes lecteurs ont encore présents à la mémoire les grands incendies de Portland, en 1866 ; de Pointe-à-Pitre, en 1871, de Chicago, en 1871, de Boston, en 1872 et de St-Jean, N.-B., il y a une douzaine d'années.

Il y aurait bien d'autre noms de villes et de villages à ajouter à cette liste funèbre ; nous en avons cependant assez pour montrer que nous ne sommes pas les seuls à souffrir et que nous subissons un sort commun à toutes les grandes agglomérations de bâtiments.

Ce qu'il reste à faire maintenant, c'est d'abord de secourir promptement les victimes du désastre ; et ce bon mouvement—déjà si heureusement commencé,—fait battre généreusement tous les cœurs et ouvrir largement toutes les mains charitables ; c'est ensuite, de prévenir, par tous les moyens possibles, le retour d'un semblable malheur. Voilà le grand devoir qui s'impose, et je suis certain que, sur ce sujet, il n'y aura qu'un seul sentiment, qu'une seule voix.

Quoi qu'il en soit, au-dessus de l'infortune qui vient d'atteindre une partie de notre population, il y a la consolante pensée de toutes les sympathies qu'elle a fait naître, de tous les dévoûments qu'elle a fait surgir. Il y a surtout le souvenir des deux soldats qui sont tombés victimes de leurs courageux efforts.

Quelle mort terrible, mais aussi, quelle mort glorieuse !

Ah ! la gloire ne se mesure pas toujours par les résultats obtenus ; et la sentinelle isolée qui meurt obscurément, fidèle à sa consigne fait souvent un acte plus noble, plus beau que la charge éclatante d'un général à la tête de son armée.

Car le courage est toujours une vertu admirable, mais il a ses degrés. Sans doute, il est grand, ce fier capitaine qui s'élance avec ses soldats à travers les balles et les boulets, à l'assaut d'une redoute qu'il a ordre d'emporter, à l'attaque d'une batterie dont il lui faut éteindre les feux. L'ennemi, qui connaît la valeur de la position fait pleuvoir sur les assaillants une grêle de projectiles ; ceux-ci s'avance toujours, au pas de course. Ils étaient cent au début ; ils ne sont plus que cinquante ; ils ne sont plus que trente ; ils ne sont plus que dix ; ils s'avancent toujours. Voilà du courage, et de la grandeur. Mais ce courage, mais cette grandeur, ils ont pour les soutenir, l'enivrement de l'action qui soulève et transporte, la perspective de la récompense et de l'avancement, l'attirant mirage de la gloire et des palmes à recueillir.

Ah ! combien plus grand cependant est le courage, le dévoûment de celui qui, sans surexcitation, dans le calme réflexion du devoir qui s'impose, obscurément, loin des regards, sans attendre de récompense, sans songer même aux applaudissements, va droit devant lui, au milieu du danger, pour sauver son semblable, expose froidement, sciemment sa vie et meurt au poste avancé qu'il s'est lui-même assigné !

Cela ne vous fait-il pas songer à cette bataille de la baie d'Aboukir du 1er août 1798 et à cette mort touchante et glorieuse du jeune Giacomo de Casabianca ? Louis de Casabianca, capitaine de la frégate *L'Orient*, portant le pavillon de l'amiral, voyait les chances du combat tourner contre les Français. Il décida, plutôt que de se rendre, de faire sauter son bâtiment. Il avait placé son fils, âgé de dix ans,—à l'avant du vaisseau avec l'ordre de l'attendre. Malheureusement, le courageux capitaine ne put revenir chercher l'enfant que la consigne attachait au navire enflammé.

"The boy stood in the burning deck
Whence all but him had fled !.."

Il voyait venir la mort horrible, mais le devoir ne lui permettait pas de désorter son poste :

"Say, father, say, if yet my task is done ?" Et c'est à ce poste que la mort l'a surpris ; et les flammes ont brisé ce corps qui renfermait une âme de héros, mais elles lui ont fait en même temps une auréole suprême qui brille encore autour de ce jeune front après le passage d'un siècle. Et Casabianca a été chanté par tous les poètes et dans toutes les langues.

N'est-ce pas qu'il y a quelque chose de semblable dans la mort de Charles Short et du sergent Walick.

Tous deux s'étaient portés par devoir au secours de leurs semblables ; tous deux s'étaient assigné le poste le plus dangereux ; la consigne qui les y retenait était la voix même de l'humanité. Car, quelle gloire pouvaient-ils attendre, quelle récompense espérer, quel honneur entrevoir ?—Rien, sinon la satisfaction d'avoir été des hommes, la conscience d'avoir fait ce qu'ils regardaient comme leur simple devoir. Aussi, simplement, sans ostentation, sans jactance ; mais fermement et dans le calme d'une résolution inébranlable, ils ont mis le pied sur le terrain de la mort et la mort terrible les a brisés.

Mais aussi, comme pour Casabianca, elle les a enveloppés dans une auréole de glorieux, d'héroïque dévoûment qui restera brillante à jamais devant les regards de toute une population et dont le reflet s'étendra lumineux encore sur tout le pays.

Ah ! ils auraient voulu peut-être, fiers soldats, mourir de la mort des braves, sur le champ de bataille ! Mais la Providence a été bien au-delà de leur vœu. Le champ où ils sont tombés était plus qu'un champ de bataille, c'était un champ de sacrifice ; la mort qui les a pris n'est pas seulement la mort des braves, c'est la mort glorieuse des héros. Aucune action ne pouvait les faire plus grands ; aucune fin leur attirer plus de gloire.

Nous avons toujours au cœur le souvenir de Baines et de Hughes,—le mort a épargné ce dernier, mais cela n'enlève rien à son admirable conduite,—nous auront également et toujours une pensée touchante de reconnaissance et d'admiration pour Short et Walick, deux noms que la mort a réuni dans un même honneur et que nous saurons graver, je l'espère, sur le même monument.

NAPOLEON LEGENDRE

DERNIERES DEPECHES

Un sinistre sur le St-Laurent

Collision entre le "Polynesian" et le "Cynthia

LE "CYNTHIA" COULE A FOND

Huit personnes noyées

DETAILS COMPLETS

(Service spécial de l'ELECTEUR.)

Montréal, 22 mai.— Une terrible catastrophe qui a jeté la ville en émoi est arrivée ce matin vers 4 heures. A 3 milles de Montréal sur le fleuve St-Laurent, une collision a eu lieu entre les steamers *Polynesian* et *Cynthia* un peu plus haut que l'église paroissiale de la Longue-Pointe. Il paraîtrait que le steamer *Polynesian* de la ligne Allan descendait le courant pendant que le *Cynthia* de la Donaldson remontait le fleuve. Le pilote du *Polynesian* au lieu de prendre à droite, selon les règles de la navigation en pareille circonstance, siffla pour donner le signal qu'il passerait à gauche.

Les deux navires marchaient à toute vitesse et le *Cynthia* n'eut pas le temps de se garer. Il était alors évident qu'une collision se produirait. Le pilote du *Cynthia* s'empressa de renverser la vapeur, mais il était trop tard. Le *Cynthia* fut frappé sur le gaillard d'avant avec une force épouvantable. Tout l'équipage secoué par ce choc violent s'empressa de monter sur le pont pour constater les dommages causés.

A première vue on crut qu'il n'y avait rien de brisé et le pilote s'apprêtait même à donner les ordres pour continuer jusqu'à Montréal, quand on s'aperçut que le navire faisait eau. On dirigea alors le navire vers le rivage. Mais il fut bientôt évident qu'on n'avait pas le temps de l'atteindre, car succombant sous la pression de l'eau le vaisseau plongea de l'avant et son hélice sortit hors de l'eau.

Alors ce fut un sauve qui peut général. On voyait les hommes de l'équipage lutter entr'eux pour s'emparer d'une chaloupe, seul moyen de sauvetage à leur disposition car toutes les autres étaient avarriées. Les uns, affolés, se précipitaient dans le fleuve et essayaient de gagner le rivage ; d'autres, cloués sur place par la violence du choc, attendaient la fin du terrible drame.

Plusieurs hommes se sont noyés ; se sont : Hugh Irving, le chef de cuisine, de Glasgow ; Alex. Nichol, matelot, de Glasgow ; Andrew Vance et Charles McCraiken, aides - arrimeurs ; James Ferron, maître d'équipage ; David Young, un rat de navire, de Glasgow ; Charles Blackstock, garçon de cabine.

Le pilote du navire, M. Célestin Brunet, est resté le dernier à son poste et quand tout fut fini. il s'élança dans le fleuve et fut assez heureux pour rencontrer sous sa main deux bouts de planche qui l'aidèrent à surnager jusqu'à ce qu'un fermier des environs, du nom de John McVeity vint à son secours et l'embarquât dans sa chaloupe.

Le *Polynesian* qui n'a reçu aucune avarie, a continué son voyage. Le navire démantibulé s'en alla à la dérive et alla s'échouer un mille plus bas que la Longue-Pointe. Il est complètement sous l'eau et on ne voit que le sommet de son grand mât qui dépasse quelque peu les vagues.

M. Célestin Brunet, un pilote d'expérience, à qui la ligne Donaldson confie ses vaisseaux depuis nombre d'années, était en charge du steamer *Cynthia*.

Voici comment il parle de l'abordage : "Je suivais ma course régulière en remontant le fleuve, c'est-à-dire en tenant le côté droit du chenal. Le *Polynesian* suivait aussi sa course régulière. Lorsqu'il fut à cinquante pieds du *Cynthia*, il a fait jouer son sifflet pour signaler à ce dernier navire de passer à gauche, tandis qu'il avait vingt fois plus d'espace à droite. Pendant une minute, les officiers ont délibéré pour savoir s'ils devaient céder le passage à leur droite, mais ils étaient dans l'impossibilité de renverser la machine à toute vapeur. Le *Polynesian* est arrivé et a frappé le gaillard d'avant à droite. La machine était renversée. Les matelots du *Cynthia* ont déclaré alors que le navire ne faisait pas eau. J'ai dit aux officiers : Nous allons continuer notre course vers Montréal, en faisant machine avant. Le *Cynthia* a commencé à s'emplir. J'ai dit alors : Nous allons approcher de la terre ; mais nous n'avons pas eu le temps. Je suis resté à mon poste et j'ai été le dernier à me jeter à l'eau lorsque le *Cynthia* a sombré."

Le *Polynesian* a eu des avaries assez considérables causées par la collision mais elles ne l'ont pas empêché de continuer sa course vers Québec. Il a passé en vue de Sorel à 9h. 45 a. m. MM. Reford & Cie., les consignataires du *Cynthia*, ont refusé de donner des explications à la presse. Ils attendent le résultat d'une investigation privée avant que le naufrage ne soit l'objet d'une enquête régulière à la commission du hâvre. On fait toute espèce de conjectures sur la cause du terrible accident de ce matin. Les pilotes des deux steamers sont des hommes sobres, intelligents et connaissant à fond leur métier. Un commandement a-t-il été mal compris ou mal exécuté ? y a-t-il eu un accident au mécanisme du gouvernail du *Polynesian* ? ce sont des questions qui seront soulevées à l'enquête.

Echos de la Capitale

Ottawa et les incendies de Saint-Sauveur.—Depart pour Paris d'une de nos jeunes musiciennes canadiennes.—Mort subite de la mere de notre ami M. Bergeron, M. P.—Destitution d'un employe trop franc.—Comme quoi M. Chapleau voyageait pour de petites speculations privees en Europe et retirait quand meme ses appointements de ministre.

(Service spécial de l'ELECTEUR)

Ottawa 22 mai

M. P. B. Casgrain, député aux Communes et membre du comité organisé pour collecter des fonds de secours en faveur des incendiés de St-Sauveur, est à Ottawa. Il a eu une entrevue cet après-midi avec Son Honneur le maire Erratt.

Il est très probable qu'à la prochaine assemblée du Conseil-de-Ville, il sera question de souscrire un certain montant au fonds de secours.

—Melle Agnès Duhamel, nièce de Mgr l'archevêque Duhamel, doit partir sous peu pour Paris où elle va étudier l'art musical sous un professeur éminent.

—M. Bergeron, M.P., actuellement à Ottawa, vient de recevoir un télégramme lui apprenant que sa mère, Mme Denault, est morte subitement à Valleyfield hier. La défunte était âgée de 54 ans, et était cousine de feu M. Coursol. Elle était mariée en secondes noces à M. Denault, qui est encore vivant.

—On manifeste beaucoup de mécontentement dans certains cercles torys à Ottawa au sujet de la destitution d'un nommé Carrey employé dans le département du Revenu de l'Intérieur. M. Carrey prétend qu'on l'a expulsé de sa position parce qu'il avait osé formul sa façon de penser à propos de quelques uns des ministres.

—Un des principaux motifs du dernier voyage M. Chapleau à Paris, était, dit-on, de tâcher de prélever des capitaux pour exploiter les mines de plombagine près de Buckingham. Il a réussi, et on commencera prochainement à exploiter ces mines.

Tout de même, on peut dire, entre parenthèses, que ce ne sont pas tous les mortels qui ont l'avantage comme le secrétaire d'Etat de passer quatre mois en Europe pour des spéculations privées et de retirer pendant ce temps-là des appointements de $8,000 par année censées être payées pour services publics.

EFFETS FUNESTES D'UN DEFAUT DE SYSTEME

Neuf jeunes emigrants respectables jetes en prison parce qu'ils n'ont pu trouver personne pour les renseigner sur le pays et la maniere de trouver de l'emploi.

Montréal, 22 mai.—Hier soir neuf jeunes gens se sont rendus au poste de police Chaboillez et ont réclamé la protection des autorités. Ce sont des émigrants qui, après avoir fait la traversée sur le vapeur *Lake Ontario*, ont été débarqués sans ressources sur les quais de Montréal. Il furent envoyés ici par des sociétés anglaises de colonisation. L'un d'entre eux, Henry Baker, demeurait à Londres. Débarqué à Montréal, sans ressources et ne sachant à qui s'adresser pour obtenir des renseignements et de l'emploi, il a erré dans les rues, mendiant quelquefois, et trouvant parfois un peu d'ouvrage.

Ces neuf jeunes gens sont d'apparence respectable ; ils regrettent amèrement d'avoir quitté leur pays et de se trouver dans une position aussi fausse.

LE VOL DE $3,300 A LA BANQUE DE MONTREAL

Montréal, 22 mai.—Le commis de la maison Thomas May, victime du vol audacieux de $3,300 à la Banque de Montréal, est un jeune homme du nom de Denault, un employé exemplaire. Il est tellement désespéré de ce malheur qu'il peut à peine donner une description intelligible.

Quoique le dépôt fut de $3,300 la maison Thomas & Co, n'en perdra qu'une partie, même si le voleur n'est pas découvert, car il y avait pour $9,000 de chèques endossés "payable à la Banque de Montréal."

LA VENGEANCE D'UN PERE

Punition exemplaire d'un seducteur chinois

Ottawa, 22 mai.—Hier, une foule considérable était assemblée sur la rue Rideau, regardant sans intervenir un Canadien-français de haute taille qui battait de la façon la plus impitoyable un habitant du Céleste Empire. Au moment où le Canadien administrait le dernier coup de poing au Chinois qui hurlait comme un démon, un constable est arrivé sur les lieux et l'a arrêté. Il s'appelle Hilaire Boucher. Le Chinois qui s'appelle Sam Lee, tenait une maison de rendez-vous ou le misérable avait voulu attirer la fille de Boucher. De là la punition exemplaire. Boucher subira son procès pour assaut. Le Chinois est à l'hôpital où l'ont accompagné les huées de la foule. Il en a pour plusieurs jours.

Officialité diocé aine du diocèse de Rimouski

La *Justice* d'hier soir publie le document suivant :

Rimouski, 14 mai 1889.

Son Excellence Mgr Chs. Guay,
Protonotaire Apostolique ad instar
et Missionnaire,
à Ste Anne de Ristigouche,
Plaignant.

contre

Messire Octave Drapeau, Ptre,
Curé de St Charles de Caplan,
Intimé.

Je, soussigné, reconnais par les présentes, avoir porté contre Mgr Chs. Guay, des accusations fausses, dans un grand nombre de circonstances et devant des prêtres et des laïques et ayant ainsi fait tort au dit Mgr Guay, dans sa réputation, je rétracte tout ce que j'ai pu dire de mal de lui, voulant que la présente rétractation soit portée à la connaissance des personnes auxquelles j'ai ainsi parlé du dit Mgr Guay.

Les noms de ces personnes seront donnés à l'Officialité diocésaine de Rimouski par Mgr Guay et je prie la dite Officialité de faire parvenir la présente rétractation à mes frais à toutes les dites personnes.

Je m'engage aussi par les présentes, à payer au dit Mgr Guay immédiatement la somme de cent piastres à titre d'indemnité pour dépenses personnelles dans la présente cause, ainsi que tous le frais de la dite cause, aussitôt qu'ils auront *été taxés par la dite officialité.*

Je m'engage par les présentes à ne plus mal parler du dit Mgr Guay, que je reconnais comme un prêtre digne de la haute position qu'il occupe.

La présente rétractation sera considérée de part et d'autre comme un règlement final et général de toutes difficultés quelconques entre les parties jusqu'à ce jour et sera consignée dans les régistres de l'Officialité.

Octave Drapeau,
Ptre, Curé.
Par Th. Chase Casgrain, C. R.
Son Proc., dûment autorisé.
Oct. Drapeau, Ptre., Curé.
J'accepte l'arrangement ci-dessus.
Contresigné, Chs. Guay, Prot.
Apost., et Miss.
F. X. Lemieux,
Procureur de Mgr Guay.

DÉPÊCHES

Le marche au grain de l'univers

Washington, 22 mai.— Le statisticien Dodge, du département de l'agriculture, regrette que l'Europe soit pratiquement le seul marché que l'Amérique puisse avoir pour le blé et qu'elle n'en importe que 144,000,000 de minots par année, cultivant elle-même, 1,200,000,000 de minots, soit plus de la moitié de la récolte du monde entier et soit deux fois plus la récolte de toute l'Amérique. Sur ce qui manque à l'Europe, les Etats-Unis fournissent 95,000,000,000 de minots.

Pour les avoines et l'orge il y a très peu de commerce international, l'Europe important seulement 19,000,000 minots d'avoine et les Etats-Unis exportant 2,500,000 minots. Pour l'orge l'Europe en importe 7,500,000 minots.

Le seigle est le grain a pain de l'est et du centre de l'Europe et la Russie seule en a produit plus que les Etats-Unis. L'Europe en importe pas moins de 1,500,000 minots et les Etats-Unis en exportent moins que 3,000,000 minots.

Les pays de l'Europe qui ont besoin de maïs n'en exigent pas une somme la moitié aussi considérable que la récolte de l'Illinois, l'Iowa et le Missouri.

L'Angleterre prend près des ¾ des 60,000,000 minots et les Etats-Unis en exportent 68,000,000.

La quantité manquant à la France pourrait être fournie seulement par le comté de McLean, Illinois, et l'Allemagne en exige moins que cela.

La Russie et la Roumanie ont un surplus. Le sud de l'Europe a produit assez pour sa production intérieure.

Pour les patates, l'Europe en produit plus qu'il lui en faut pour sa propre consommation.

De toutes les nations de l'Europe, il n'y a que l'Angleterre, la Belgique et le Portugal qui produisent assez de beurre et même pour avoir un excédant. Les Etats-Unis exportent 24,000.000 livres de beurre.

Il faudrait 144,000,000 de livres de fromage pour fournir ce qui manque à l'Europe, et les Etats-Unis en exportent 118,000,000 livres.

M. Dodge termine son rapport en disant : " Environ 1/10 de nos produits agricoles sont exportés. Il n'y a aucune autre nation qui en exporte une quantité aussi considérable, cependant les articles et effets exportés en Amérique sont peu nombreux.

Ce sont le coton, le tabac, les viandes, les produits de laiterie et le fromage. C'est une folie pour nous de chercher à avoir un marché à l'étranger pour les autres produits agricoles qui existent chez toutes les autres nations. Les produits concentrés seuls pourront être exportés avec avantage. "

L'incident Rochefort-Pilotell

Londres, 22 mai.— L'incident Rochefort n'attire pas l'attention. On n'aime pas ici le rédacteur de l'*Intransigeant*. Le scandale de sa liaison avec sa nièce est trop flagrant.

On rira beaucoup à Paris d'une admonestation que le général Boulanger a reçue de la part d'un agent de police au moment où il voulait pénétrer dans la salle d'audience du tribunal de justice après l'arrestation de Rochefort. Le général montra sa carte et déclina ses titres au constable qui lui répondit : " Je ne me soucie pas de savoir qui vous êtes. Attendez votre tour avec les autres. "

Rochefort a raconté à un reporter qu'il n'avait sorti son revolver de sa poche que pour effrayer son agresseur et que Pilotell en voyant dirigée contre lui une arme qui était du reste complètement inoffensive puisqu'elle était dans sa gaine a pris la fuite en criant : " A l'assassin. "

Pilotell prétend, au contraire, que le revolver n'était pas dans sa gaine et il nie qu'il ait pris la fuite.

Londres, 22 mai.—M. Henri Rochefort, qui avait été arrêté samedi pour avoir menacé de son révolver M. Pilotell, a comparu ce matin devant le tribunal de police de Vine street. Le magistrat a exigé du prévenu une caution de £200 comme garantie de sa tranquillité pendant six mois.

A la chambre des communes

Londres 22 mai.— Par 183 voix contre 101, la chambre des communes a adopté ce soir, en troisième lecture, la demande de crédits pour l'augmentation des forces navales.

En Russie

Londres, 22 mai.—Des informations de Saint-Petersbourg annoncent que la police a découvert que les chefs du récent complot contre le czar font partie de la garnison de Cronstadt.

On dit que le czar retirera au général Gourko les fonctions de gouverneur de Varsovie parce que son système d'administration est impopulaire.

L'exposition

Paris, 22 mai—Les journaux parisiens se plaignent vivement que la section américaine à l'exposition et une partie de la section anglaise soient fermées le dimanche.

Londres, 22 mai—Les Anglais qui avaient obtenu l'autorisation d'établir des cafés, restaurants et brasseries à l'exposition de Paris ont été frappés de terreur en apprenant que le préfet de police s'opposait à ce que le service fût fait par des femmes dans leurs établissements.

Le voyage du roi Humbert

Berlin, 22 mai.—Le roi Humbert a été reçu à Fribourg par les généraux allemands que l'empereur avait envoyés pour l'accompagner à Berlin. Le roi et sa suite, après avoir dîné au palais ducal, se sont remis en route. La population de Fribourg a fait un bon accueil au roi d'Italie.

NOUVELLES

Perdue

Depuis samedi dernier, par un des incendiés, une somme d'argent assez ronde.

Prière à toute personne qui la retrouvera de la rapporter chez M. Hermel Dombrowski, 83 rue St. Valier, Saint-Sauveur, ou chez Robitaille et Guimont, 287 rue St. Joseph, St. Roch, et elle sera généreusement récompensée.

j e—4fs

Un surintendant d'agences

Une remarquable association dite *Mutual Reserve Fund Life Association*, et qui compte sur la liste de ses assurés plusieurs des personnages les plus distingués de notre société québecquoise, vient de nommer M. Philippe Masson, surintendant général de ses agences pour la cité et le district de Québec. Le choix est bien fait et nous y applaudissons de tout cœur.

E et J.

Un magasin populaire

Un magasin à la mode et ayant aujourd'hui une grande popularité à Québec est bien celui de MM. Gagnon et Rochette, 183 rue St. Joseph, St. Roch, ouvert dernièrement. Tous les jours il est le rendez-vous d'un grand nombre d'acheteurs qui connaissent maintenant les avantages qui leur sont offerts et savent en profiter. Ils savent que c'est là qu'il faut se rendre lorsqu'il leur faut acheter des marchandises de qualité supérieure tout en économisant de l'argent.

Et ce n'est pas de la vaine réclame que nous venons faire là ; c'est tout simplement faire connaître à ceux qui n'en ont pas encore eu l'occasion. Ce magnifique établissement de marchandises sèches est certainement l'un des plus importants aujourd'hui, à Québec.

Pour qui connait l'activité dans les affaires et l'urbanité de MM. Gagnon et Rochette, il est facile de croire au succès de ce nouveau magasin qui ne pouvait manquer de prospérer sous leur haute direction.

Le public est invité à se rendre à cet établissement, afin de se convaincre par lui-même de la véracité de ce que nous disons ici. Après avoir examiné les marchandises il ne pourra s'empêcher de faire quelques achats.

j e—4fs.

Conseil hygienique

Nous conseillons fortement aux personnes qui sont atteintes de cette maladie vulgairement appelée Gratelle (qui se manifeste par une démangeaison intense de la peau et fait endurer au patient un malaise insupportable) de se procurer la pommade Solari qui en trois applications opérera une guérison certaine.

Dépôt général chez M. Alexandre Larue, pharmacien, coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St.-Roch.

E J.—j u o.

Un bon mot

A toujours sa place, comme le bon marché est toujours préféré. La maison Morin & Cie 314 rue St-Jean et 32-34 rue St-Pierre, à un grand nombre de variétés de graines de jardins et de fleurs de première qualité et garanties très fraîches. J. 2 fs.

Le Boulangisme en France

Depuis quelque temps la France est complètement bouleversée, au sujet du général Boulanger.

Or, il paraitrait que tout ce tapage a été créé à propos des "Pilules Magiques" de J. E. P. Racicot, au No 25, rue St-Joseph, St-Roch, que le général voulait faire adopter par la chambre des députés, comme étant le meilleur purgatif, qui put servir à l'armée.

Ces pilules auraient permis aux soldats de se purger tout en pratiquant leurs exercices militaires, tandis qu'avec les autres purgatifs contenant du Potassium, du calomel ou autres choses semblables, ils étaient obligés de se reposer une couple de jours, ou de rester sans se purger, ce qui aurait engendré bien des maladies.

Voilà la véritable cause de toutes ces dissensions, qui troublent la France. Tant qu'à nous nous croyons que le général en voulant faire adopter une pareille mesure était l'ami du progrès. Il triomphera de ses ennemis, car on ne saurait se passer des "Pilules Magiques" de J. E. P. Racicot.

Perdu

Dimanche midi, un petit chien *Black and Tan* portant un collier jaune, pas de cadenas. Récompense généreuse à la personne qui le rapportera à M. Léon Bertrand, No 188, rue St-François.

J. E. 2 fs.

Retractation

Le 9 mai courant l'*Electeur* et la *Justice* publiaient au bas d'un portrait lithographie sous le titre "Calomnie et imposture" une annonce contenant certaines accusations générales contre des vendeurs de médecines patentées.

J'ai appris avec regret que contrairement à mon intention, certaines personnes ont cru devoir appliquer les accusations à M. Eugène Delsemme représentant de la maison Ladevèze de Paris, de la maison Racicot de Québec et négociant en tabac.

Je crois qu'il est de mon devoir de déclarer que je n'ai voulu aucunement accuser M. Delsemme dont je tiens à reconnaître sa probité et son honorabilité tout en regrettant d'avoir été la cause involontairement des ennuis que ces fausses interprétations ont pu lui causer.

Signé
E. O. DuDevoir.

j o—4 fs.

PROCLAMATION

Anniversaire de la Fete de Sa Majeste la Reine

HOTEL-DE-VILLE

Québec, 29 mai 1889.

Pour répondre aux voeux des citoyens de Québec qui désirent avoir l'occasion de témoigner de leur attachement et de leur fidélité à la personne et au Trône de NOTRE TRES GRACIEUSE SOUVERAINE en célébrant d'une manière convenable l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté, je les prie respectueusement de vouloir bien observer

VENDREDI PROCHAIN,

24 de ce mois, comme jour de FETE GENERALE en cette Cité.

F. LANGELIER,
Maire

Certifié,
L. A. Cannon,
Greffier de la Cité.

AVIS PUBLIC

Le soussigné donne avis qu'il est défendu par les règlements de la Cité, d'allumer ou jeter des PETARDS dans les limites de la Cité.

Il est également défendu de garder ou vendre en quelque quantité que ce soit aucun PETARD. Le tout sous peine d'une amende de $40.00 pour chaque offense.

L. P. VOHL,
22 mai 1889. Chef de police.

HOTEL-DE-VILLE

Bureau de l'Ingénieur de la Cité,
Québec, 22 mai 1889.

AVIS PUBLIC est par ces présentes donné que, en date de LUNDI prochain, le 27 du courant, à 10.30 heures du matin, l'on procèdera dans la salle du Conseil-de-Ville à la vente des propriétés Alford, mesurant 82.10 pieds sur la rue St-Stanislas, y compris maison occupée pat M. Gale, sur la dite rue St-Stanislas et 43.6 pieds de front sur la rue St-Jean, et la propriété Tourangeau, mesurant 34.3 de front sur la rue St-Jean et sur une profonderr de 91.4 pieds, et des matériaux à enlever sous un mois, le tout suivant les conditions déjà publiées lors des trois premières ventes et qui seront annoncées le jour de la vente.

W. D. BAILLAIRGÉ,
Asst. Ing. de la Cité.
23 mai 1889.

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE

Québec, 4 mai 1889.

A une séance spéciale du Conseil de Ville de la cité de Québec, tenue vendredi le 3e jour de mai 1889, le règlement suivant a été lu une première fois, savoir :

(*Rédigé en langue française*)

Règlement pour fixer, déterminer et imposer, pour l'année civique du premier mai 1889 au premier mai 1890, la taxe ou cotisation sur les propriétés immobilières de la cité de Québec, pour subvenir aux dépenses de la dite cité pendant et pour la dite année.

Considérant que pour l'année fiscale du premier de mai mil huit cent quatre-vingt-neuf au premier de mai mil huit cent quatre-vingt-dix, le budget des dépenses pour les différents besoins du service civique s'élève à la somme de cinq cent cinquante mille six cent quatre vingts piastres et soixante six centins ;

Et considérant que, d'après la loi, ce Conseil est obligé d'imposer, sur la propriété immobilière en cette cité, une taxe ou cotisation dont le produit joint aux autres revenus estimés de la dite cité pour la dite année, soit suffisant pour rencontrer le montant total du dit budget, la dite taxe ou cotisation devant représenter en outre un dixième ou dix pour cent de plus que le montant total du dit budget ;

Et vu que le dixième, ou dix pour cent du montant du dit budget, forme la somme de cinquante-cinq mille soixante-huit piastres et six centins qui, réunie au montant du dit budget, forme la somme totale de six cent cinq mille sept cent quarante-huit piastres et soixante douze centins et que c'est cette dernière somme de six cent cinq mille sept cent quarante-huit piastres et soixante-douze centins que le produit estimé de la dite taxe ou cotisation, joint aux autres revenus estimés de la dite cité pour la dite année, doit égaler et représenter ;

Et considérant que la dite taxe ou cotisation à être ainsi fixée, déterminée et imposée doit remplacer les différentes cotisations et taxes qui composent actuellement la taxe ou cotisation foncière de quatorze centins et demi par piastre de la valeur annuelle cotisée la dite propriété immobilière, telle que depuis plusieurs années entrée dans les livres de cotisation de la dite cité, et laquelle dite cotisation ou taxe de quatorze centins et demi comprend : — 1o la taxe ou cotisation de dix centins par piastre imposée par et en vertu de la section première du règlement No 200 passé par ce Conseil le vingt-sept d'avril mil huit cent soixante-six ; — 2o la cotisation ou taxe de deux centins par piastre imposée par et en vertu de l'acte ou statut 36 Victoria, chapitre 55, section quinzième ; — 3o la taxe du drainage de deux centins et demi par piastre ;

Et considérant que les revenus estimés de la dite cité pour et pendant la dite année, savoir : tous les revenus autres que ceux provenant de la perception de la dite cotisation ou taxe de quatorze centins et demi par piastre ci-dessus mentionnée, ne seront que de la somme de trois cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt piastres et soixante-six centins ;

Et considérant que la différence entre le montant des dits revenus estimés et le montant total que la dite cotisation ou taxe doit représenter est de deux cent quatre-vingt mille et soixante-huit piastres et soixante-six centins ;

Et considérant que pour rencontrer la dite somme ou différence de deux cent quatre-vingt mille et soixante-huit 6/100 piastres, il est nécessaire d'imposer sur la dite propriété immobilière en la dite cité de Québec, aux lieu et place de la dite cotisation ou taxe de quatorze centins et demi par piastre déjà existant et imposée, une autre cotisation ou taxe dont le produit estimé soit égal à la dite somme ou différence de deux cent quatre vingt mille soixante-huit piastres et six centins ;

Et vu que la propriété immobilière taxable et imposable en la dite cité est estimée à un montant tel que la dite cotisation ou taxe à être par le présent imposée doit être de un pour cent de la valeur réelle ou vénale cotisée suivant la loi ;

Qu'il soit en conséquence ordonné et statué par le conseil de Ville de la dite cité de Québec, et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1o Pour rencontrer les dépenses pour les besoins du service civique pour l'année fiscale du premier de mai mil huit cent quatre vingt neuf au premier de mai mil huit cent quatre vingt dix, il est par le présent imposé sur la propriété immobilière imposable en la dite cité de Québec, aux lieux et place de la cotisation ou taxe de quatorze centins et demi par piastre de la valeur annuelle cotisée, telle que ci-devant imposée et prélevée, une autre cotisation ou taxe de un par cent 1o/o de la valeur réelle cotisée, suivant la loi, de la dite propriété ;

2o La dite cotisation ou taxe sera entrée par les cotisours de la dite cité dans les livres de cotisations de la dite cité pour la dite année, et elle sera et es imposée, et sera payable et prélevée e perçue en même temps et de la même manière que les autres cotisations et taxe déjà imposées et prélevées en la dite cité.

A une séance spéciale du Conseil-de-Ville de la cité de Québec, tenue mardi, le 16ième jour d'avril 1889, le règlement suivant a été lu une première fois, savoir :

(Rédigé en langue française)

REGLEMENT

Pour amander le règlement No. 282 passé par le Conseil-de-Ville de la Cité de Québec, le quinzième jour de février mil huit cent quatre-vingt-neuf, amendant le Règlement No. 200 intitulé : " Règlement consolidant les règlements pour prelever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la Cité de Québec.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil-de-Ville de la Cité de Québec, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1o. *La section quatrième du dit règlement* No. 282 passé par ce Conseil le quinze de février mil huit cent quatre-vingt-neuf, est par le présent révoquée et la suivante lui est substituée, savoir :

4o Les trente-septième et trente-huitième sections du dit Règlement No. 200 sont par le présent révoquées et les suivantes y sont substituées :

37o Nulle personne ne tiendra ou gardera des chevaux ou voitures de louage en la cité de Québec sans avoir préalablement obtenu du Greffier de la Cité une licence pour laquelle il devra être payé au Trésorier de la dite Cité la somme de quinze piastres, et une somme additionnelle de deux piastres et cinquante centins pour chaque cheval et quatre piastres pour chaque voiture à un cheval et six piastres pour chaque voiture à deux ou plusieurs chevaux, destinées à être louées, au domicile, bureau ou place d'affaire du propriétaire de tel cheval ou voiture, lesquels cheval ou voiture ne devront pas attendre de demandes de louage sur les stations de charretiers. et seront exempts de porter des numéros.

38o Nulle personne résidant en dedans ou en dehors des limites de la cité de Québec n'exercera le métier de charretier dans la cité de Québec pour gain ou profit pour le transport de passagers ou de marchandises, effets, etc., sans avoir préalablement obtenu une licence et un numéro pour cette fin du greffier de la cité, pour lesquels licence et numéro il sera payé au trésorier de la cité, pour former partie des fonds de la cité, les taux et impôts imposés dans et par le tarif contenu dans la cédule ci-annexée, amendant la cédule formant partie de la 41e section du dit règlement No. 200.

2o Le présent règlement sera considéré comme faisant partie du dit règlement No 282.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que, conformément à la 30e clause de l'acte passé dans la 29e année du règne de Sa Majesté, chap. 57, intitulé : " Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de Québec," telle qu'amendée par la 11e section de l'acte 31 Vict., chap. 33, les règlements ci-dessus seront lus une deuxième fois, Mardi le 28e jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

NOUVELLE FONDERIE

HONORE BRUNO, fondeur, a ouvert, le 16 mai, au coin des rues Grant et de la Reine, St-Roch, Québec, une fonderie, où il exécutera toutes commandes sous le plus court délai.

FONTE DE PREMIERE CLASSE
Prix modérés.
Une visite est sollicitée.

HONORE BRUNO,
FONDEUR
Coin des rues GRANT et de la REINE
SAINT-ROCH.

18 mai.—E J.

Saison d'ete

CHAPEAUX DE PAILLE

pour tous les goûts et de la dernière mode
Pour Hommes, Femmes et Enfants
— A VENDRE —
A TRES BAS PRIX
— CHEZ —
F.-X. LEPAGE
RUE DE LA COURONNE,
ST-ROCH.

Avis Public

AVIS est par les présentes donné par **ARCHIBALD SIMONS** Seigneur d'une partie de la SEIGNEURIE de BEAUPORT, appelée les concessions WATERLOO, qu'il est le propriétaire des LACS BEAUPORT, BERRYMAN, BONNET et VERMINE, et que toutes les personnes qui pêcheront sur ces lacs, sans permission, seront poursuivies en conformité à la loi sous pareil cas.

ARCHIBALD SIMONS,
SEIGNEUR.
Québec, 30 avril.—e. 1m.

1889 DIRECTORY CHERRIER 1890

CE TRAVAIL si bien connu du public leur sera livré le ou vers le 15 de ce mois. Nous affirmons, avec connaissance de cause, que l'Annuaire Cherrier contiendra dans la seule liste alphabétique de Québec au delà de (2,400) DEUX MILLE noms et adresses en plus que l'annuaire rival. En conséquence nous prions ceux qui ont souscrit ni à l'un ni à l'autre, de vouloir bien comparer les deux avant d'acheter le travail ; ce sera certainement à leur plus grand avantage.

LE COMPILATEUR,
A. B. CHERRIER

13 mai—e j 2s

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, rue St-Jacques MONTREAL | FERME: OUTREMONT Pres MONTREAL

CHEVAUX FRANÇAIS—Troisième importation
NORMANDS, PERCHERONS, BRETONS
A VENDRE OU A LOUER pour la saison seulement

Avis aux Sociétés d'Agriculture, aux Cercles Agricoles et aux Cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés sous la garde de ses serviteurs, les louer pour la saison.

LOUIS BEAUBIEN, Président. R. AUZIAS TURENNE, Gérant.
Montréal, 8 mai 1889.—e

DECOUVERTE MODERNE

La plus grande decouverte du 19e siecle
(Patentée le 16 avril 1888.)

LE REMEDE
SAUVEUR DU PEUPLE

Guérit le Choléra, Rhumatismes, Pleurésie, Coliques, Paralysie, Nevralgie, Catarrhe, Diphtherie, Mal de Tête, Brûlures, Coupures, Ecrasures, Enflures, Clous, Panaris, Demangeaisons, Boutons, Mal de Gorge, Toux, Croup, Beau Mal, retranchement, d'Urine Fièvres Intermittentes, etc.

Voici quelques noms des personnes qui ont fait usage du Remède le Sauveur du Peuple, qui ont ete gueries et qui ont donne leurs certificats :

F. VERVILLE, Prêtre et cure, St-Elie Caxton, gueri de Rhumatisme.
E. DESY, avocat, Louiseville, gueri du Mal de gorge ou Dyphterie rhumatismes.
Dame ANT. RAY, St-Polycarpe, gueri du Beau Mal.
Mr. AUGUSTIN POUDRIER et sa Dame gueris du Rhumatisme.
FELIX DELORME, rue St-George Hypolite, Montreal, gueri de plaies aux Bras.

A. CHRETIEN, Seul Proprietaire
Manufacture Louiseville, Comte Maskinonge

En vente chez tous les Pharmaciens et Epiciers des Villes et des campagnes, Depot principal Dr Ed. Morin Pharmacien, Quebec.
Montreal depot principal Michel Lefbèvre & Cie.
29 avril—e j et h 1 ms

CANARDS PEKIN

Importes pour la reproduction dans le pays par
TOUSSAINT & LACROIX

MESSIEURS TOUSSAINT & LACROIX propriétaires de l'établissement d'incubation artificielle de Sainte-Anne de Beaupré, offrent en vente des œufs de canard de la fameuse race Pékin pour les fins de reproduction. Lorsqu'ils ont fondé leur établissement il y a quelques années, ils ont importé 1000 œufs de canards Pékin au coût de $300 et les œufs qu'ils offrent en vente aujourd'hui ont été pondus par les produits de l'incubation artificielle des mille œufs ainsi importés. Le canard Pékin est blanc ; il a la taille d'une oie ordinaire, ne vole pas, ne s'éloigne pas de l'endroit où il a été élevé et il n'est pas absolument nécessaire qu'il ait accès à un étang ou rivière pour se baigner, il se contente d'un peu d'eau pour satisfaire sa soif. A l'âge de neufs ou dix semaines il pèse de 4½ à six livres A maturité, il abtient jusqu'à 12 livres. Sa chair est exquise ; il est le seul qui sous ce rapport rivalise avec le fameux canard *Convas Back*. Il pond de 120 à 150 œufs par année, et, comme cette race a été élevée artificiellement de génération en génération depuis de longues années, son tempérament se prête à merveille à ce genre d'élevage.

Aux Etats-Unis, la supériorité des produits de l'incubation artificielle est si bien reconnue que la chair des canards couvés artificiellement rapporte sur le marché 5 cents de plus par lb que les produits de l'incubation naturelle. Notez que le minimum du prix payé pour le canard Pékin, produit de l'incubation artificielle, est de 16 cents et le maximum 45 cents la lb sur le marché de Boston. MM. Toussaint & Lacroix, vendent leurs œufs aux prix suivants !

$3 pour 13,
$5, do 26,
$7 do 39
$15 do 100,

Une commission libérale sera accordée aux marchands de la campagne qui leur procureront des commandes.

MM. Toussaint & Lacroix fabriquent aussi des incubateurs qu'ils offrent en vente aux prix de $100 pour un incubateur pouvant contenir 300 œufs, et $125 pour un incubateur de 600 œufs. Ils ont entrepris d'introduire ici cette nouvelle industrie agricole dont les rendements sont très considérables dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et qui fournirait à nos cultivateurs un moyen sûr et facile de faire de l'argent.

S'adresser à leur école d'incubation artificielle, à Sainte-Anne de Beaupré, ou chez A. Toussaint & Cie., marchands de vins en gros, 35, rue St-Pierre, Québec.

Plusieurs personnes nous demandent si ces œufs peuvent être couvés par des poules. Oui certainement, car les cannes sont généralement mauvaises couveuses.

Autant que possible faire des nids sur la terre surtout dans les grandes chaleurs.

Lavez bien vos œufs avant de les mettre couver.
7 mai—e j et heb.

Commercial

La maison Myrand & Pouliot à l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général, le plus bel assortiment de marchandises sèches qui puisse se voir pour le printemps. Chaque département est complet.

Département des Messieurs

Tweeds Anglais, Ecossais et Canadiens. Serges françaises et anglaises pour habillements et pardessus. Camisols et caleçons de tous genres. Collets et poignets anglais. Studs, cravates, etc.

Département des Dames.

Etoffes à robes unies, barréés, carreautées, serges, satin soleil, cachemire Henrietta, ornements perlés te en soie pour garniture de robes, rubans, etc., etc.

SPECIALITE

Fourniture pour maison: tapis Bruxelles et Tapestry, tapis de laine, tapis de ficelle, prélarts anglais et americains, flinds, pôles, chaînes pour rideaux, rideaux en point, brocatelle et pluche, etc., etc.

CHAPEAUX

Un magnifique assortiment de chapeaux pour Dames et Messieurs.

Prix relativement bas

MYRAND & POULIOT

Hotel du Lion d'Or

KINCARDINE PLACE

M. E. G. BOULET, le populaire propriétaire de l'hôtel du Lion d'or, vient de transporter son hôtel, dans la vaste maison de M. Jessie Joseph, à quelques pas du Parlement, place kincardine.

De grandes améliorations ont eté faites aux chambres et aux tables qui sont de première Classe. Chambres bien garnies, salon magnifique muni d'un piano, vue splendide.

Un magnifique jardin à la disposition des pensionnaires. La maison peut loger vingt à vingt-cinq pensionnaires. Cour spacieuse, écurie pouvant loger plusieurs chevaux : c'est certainement un grand avantage pour ceux qui se serviront avec voiture, Il y a aussi un *bar* ou seront servis boisson, liqueurs de toutes sortes ainsi que cigares des meilleures marques.

Repas servis à toute heure dont le menu est indiqué sur une carte, servis jusqu'à minuit.

M. Boulet, le propriétaire de cet hôtel est bien connu du public, son nom suffit pour inspirer la confiance du public.

Une visite est sollicitée à l'Hotel du Lion d'Or, près du Parlement, Kincardine Place, rue Grande Allée.

8 mai—e j

RUBANS! RUBANS!

—5000 VERGES—
Les plus nouveaux, valant 50, 60 et 80 cents pour 25 cents seulement.

—10,000 VERGES—
Valant 7c. 1c. 15c. et 25c. la verge pour 3c. 5c. et 10c.

I. A. FORTIN,
COINS DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH.

20 mai E J. 1m.

UN RAPPORT

A LA 63e ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE de la compagnie d'assurance sur la vie "Standard Life," tenue à Edinburgh, mardi, le 23 avril dernier, le rapport suivant, pour l'année finissant le 15 novembre 1888, a été déposé :

8,370 propositions d'assurances sur la vie ont été reçues durant l'année pour un montant de......	$ 9,123,354.60
2,972 polices d'assurances ont été émises pour une somme de...	7,232,205.07
Le total des assurances existant en force le 15 novembre 1888 s'élève à..........	101,253,149.11
Dont ont été ré-assuré avec d'autres bureaux..........	6,557,000.00
Les réclamations nécessitées par la mort ou l'expiration du terme d'assurance pendant l'année, y compris l'addition du bonus, s'élèvent à.........	2,867,352.40
Le revenu annuel s'élevait, le 15 novembre 1888, à..........	4,625,703.13
Les fonds accumulés, à la même date s'élevaient à..........	34,010,523.27
Soit une augmentation durant l'année de..........	887,470.75

THOMAS KERR, W. M. RAMSAY,
Inspecteur. Gérant.
S. WILSON DRUM,
Agent.

20 mai—J. E. 1 s

Rendez-vous au Syndicat de Quebec

POUR ACHETER VOS TAPIS ET PRELARTS

46 douzaines de mouchoirs de soie, valant $9.00 la douzaine pour 24c. la pièce.

LE STOCK EST ENORME ET LES PRIX EXCESSIVEMENT BA

MM. Pelletier & Allaire
NOTAIRES
Ont transporté leurs bureaux au
No. 4, rue St-Pierre
Au-dessus de chez MM. Audette e Robitaille.

POUR LA
DERNIERE MODE

ROBES
—ET—
MANTEAUX

CONFIEZ-VOUS
—A—
NOTRE COUTURIERE

Si vous désirez un vrai Bonnet ou Chapeau parisien, nous vous recommandons notre modiste.

N'oubliez pas de donner votre commande pour vos habits de printemps et d'ete a notre celebre tailleur.

Nous portons une attention toute spéciale a ces trois départements.

TEMPORAIREMENT
DANS LA
Salle Jacques-Cartier
SAINT ROCH
QUEBEC

Robitaille,
Bernier,
& Bernier.

DEMANDE

25 Couturieres de premiere classe pour travailler dans les Hardes d'hommes.

Robitaille,
Bernier &
Bernier

L'EXTRAIT DE VIANDE DE LA COMPAGNIE LIEBIG

La meilleure préparation et la plus succulente pour soupe, sauce etc.

Comme thé de boeuf, c'est un tonique incomparable et un stimulant agréable.

Vente annuelle huit millions de pots.

Le seul véritable porte le fac-simile de la signature de Justus Van Liebig en encre bleu sur l'étiquette tel que ci-dessous.

J v Liebig

En vente dans toutes les épiceries et pharmacies.

LIEBIG'S EXTRACT OF MEAT CO (limited) Londres.

Chromos Français

A VENDRE un magnifique lot de CHROMOS FRANÇAIS dans les derniers styles ; **Miroirs** et pôles de fenêtres, **Images**, de tout genre, encadrés ici, à un prix modéré.

PAGE & FRERE

Coin des rues Saint-Joseph et Saint-Ours

7 mai—e 1m

TERRE A VENDRE

A Chambord, lac Saint Jean, une terre de 7 arpents de front sur 28 d profondeur, située en face de l'église et tout près de la Jonction du chemin de fer,— avec maison, grange et étable.

En bonne culture.

Condition avantageuse.

Pour plus amples informations s'adresser au maître de poste de Chambord.

27 avril.—e.1m.

DAVID RATTRAY

COMPTABLE

— ET —

AGENT GENERAL ET D'IMMEUBLES

BUREAU : — No. 128, rue Saint-Pierre, QUEBEC.

16 mai—E. 1 m.

Dernières Nouveautés !

Par le "POLYNESIAN"

Une caisse de gilets noirs en stockinette, pour dames, les meilleures valeurs.

$2.50 ou $2.38 net, garniture en braide.
2.75 ou 2.60 net, garniture militaire.
3.85 ou 3.66 net, garniture en braide.
5.25 ou 5.00 net, garniture en soie moirée.

Ulsters en draps pour dames $5.50 et $6.75.

Une caisse de manteaux imperméables de $2.00 à $10.

Robes jerseys pour enfants, les dernières nouveautées.

Une caisse d'ornements en jais pour robes et manteaux, très bonne valeur, 12c. 15c. 20c. et en montant.

Une caisse de corsets, faire le choix entre 25 des plus nouvelles formes, anglaises, françaises et américaines.

CLOVER, FRY & CIE.

— o : o —

"VOILE NONNE"

Une caisse de cette qualité toute supérieure de Voile Nonne qui a donné entière satisfaction depuis quatre ans.

41 pcs, 60c. ou 57c. net, 44 pcs. 85c. ou 80c. net.

CLOVER, FRY & CIE.

TAPIS

Nous offrons le meilleur choix de tapis en fai dessins et de qualité.

Tapis tapisserie, 28c. 35c. et en montant.

5% d'escompte au comptant.

Carrés en tapis 3 verges par 2½ verges $2.00, 3 verges carrées $2.40, 3½ par 3 $2.80, 4 par 3½ $3.75., etc

GLOVER, FRY & CIE.

HOTEL ALBION

RUE DU PALAIS

Cet ancien hôtel connu avantageusement, est maintenant réouverte par les soussignés.

La maison a complètement été réparée, peinte et meublée à neuf. Nous prions le public de continuer d'accorder à cet hôtel l'encouragement dont il a joui jusqu'à présent.

☞ Communication téléphonique.

L. A DION & FRERE.
Propriétaires

9 mai—

ASSORTIMENT

D'HABITS,
TWEEDS,
ET AUTRES,

LE PLUS NOUVEAU

— ET —

LE PLUS FASHIONABLE,

— VALANT —

$50,000

— AUSSI —

Nouveautes speciales en fait

DE

FOURNITURES POUR MESSIEURS

D. MORGAN,

TAILLEUR

A VENDRE

— CHEZ —

WHITEHEAD & TURNER

Farine d'avoine en quart, de choix, U. C. Standard,
" " " " U. C. Granulated
" " " " U. C. Rolled
Avoine, en quart, de choix, U. C. Rolled.
Pois fendus en quart, de choix, U. C.
Un char de tabac en feuilles, de choix
Un char de poudre à pâte "New Era".
Fèves blanches en quart, de choix.
Pommes sèches, extra, en quarts.
Raisins bleus, en boite, demi-boite et quart de boites.
Moutarde française.
Jambons et bacon en quart.
Porc en quart, coupé court.
Sucre de Barbades.
Sucre granulé, en quart.
Sucre raffiné, en quart.

— AUSSI —

Un grand assortiment de thé, de Congo, Sonchong Japon, Impérial, en demi-boite, etc.

Le tout vient d'être reçu et est maintenant en vente.

WHITEHEAD & TURNER,

EPICIERS EN GROS,

Rue Dalhousie, Québec.

C. R. Renfrew & Cie

MARCHANDISES DU PRINTEMPS !

CHAPEAUX

DE LINCOLN ET BENNETT, DE LONDRES

Provenant des meilleures manufactures, de toutes couleurs et de toutes qualités.

Chapeaux et casquettes pour enfants

IMPERMEABLES POUR DAMES ET MESSIEURS

Chaque article de notre stock est reconnu pour sa supériorité et est offert à des prix plus bas que partout ailleurs.

3 & 37, RUE BUADE

Dispensaire de St-Roch

325 RUE SAINT-JOSEPH

(en face de la Congrégation)

Médecines de toutes espèces, de qualité supérieure ; médecines patentées françaises, anglaises et américaines ; parfums, articles de toilette et de fantaisie.

Prescriptions remplies avec un soin minutieux.

Tout le temps laissé libre par la clientèle extérieure sera consacré aux consultations de bureau.

Heures de consultations :

7 h. a 9 h. a. m. ; midi a 2 h. p. m. ; 6 h. a 9 h. p. m.

J. A. MORIN, M. D.

ASHE & MORENCY

ARPENTEURS ET INGENIEURS

Kent House.—Rue St.-Louis

(En face du Palais de Justice)

Boite 317,

W. A. ASHE, M.S.A, R.A.T.A.P. etc.

D. C. MORENCY. A.P. et F.L.C. etc.

16 mai—E. 1 m.

SITUATION DEMANDEE

Par un homme d'expérience pour travailler le soir dans les livres, faire la correspondance etc.

Adressez

„ L l'Electeur „

22 mai—E&J j. n. o

NARCISSE FORTIER

ENTREPRENEUR - MENUISIER

A transporté son établissement

— AU —

94½, rue des Commissaires

Il profite de l'occasion pour remercier le public du bienveillant encouragement qu'il lui a donné jusqu'aujourd'hui, et espère que cet encouragement lui sera continué dans l'avenir comme par le passé.

Québec, 3 mai—e. j. 1 m.

L'EAU ST-LEON

c'est la vie ; elle donne de la vigueur et rétablit la santé. En voulez-vous une preuve ? Ecoutez M. Charlebois, conducteur sur le C. P. R.

"Depuis quelques années, j'étais victime de la dyspepsie, je n'avais pas d'appétit, ne digérais qu'un peu de pain et d'eau et étais attaqué de la maladie des rognons. Je bus de l'eau St-Léon chaude, et maintenant j'ai recouvré la santé, et cela grâce à l'eau minérale de St-Léon.

DEMENAGE

J. E. Plamondon

NOTAIRE

No 126 rue du Pont

(Ancien bureau du notaire Guay.)

SUR la TERRASSE

KIOSQUE FRONTENAC

Aux nombreux clients qui m'ont accordé leur patronage depuis l'établissement du kiosque Frontenac sur la terrasse je dé ire annoncer que tout comme par le passé, les habitués du kiosque y trouveront à toutes heures, à un moment d'avis, un steack, porc frais rôti, mouton froid, jambon et œufs, bœuf froid, saucisson, langues de bœuf, de mouton et de veau marinées.

Aussi pâtés aux huitres, au mouton et aux pommes. Sandwich au jambon, au fromage, aux langues et aux sardines.

CREME ET LAIT

Thé, café, glaces et des huitres fraîches, ces dernières étant reçues tous les jours du bas du fleuve. Ne pas oublier

LES HUITRES FRAICHES

non plus que le fait que comme d'habitude je serai toujours en mesure de servir à mes clients des liqueurs de tempérance, limonades, sirops, le tout étant de première qualité.

FRUITS, CIGARES ET CIGARETTES

Un piano superbe est à la disposition de mes clients qui toujours pourront compter avoir à leurs ordres un personnel poli et actif.

THOMAS POTVIN,
Propriétaire.

11 mai—E. J. 15 j.

Moulin à vendre

— A —

TROIS - PISTOLES

UN MAGNIFIQUE MOULIN A FARINE, A CARder, teindre et presser, mû soit par eau ou vapeur, situé dans le splendide et florissant village de Trois-Pistoles, à environ 1 mille de l'église, du couvent, du bureau de poste et de la station de l'Intercolonial. Ce moulin mesure 50 x 20 pieds ; aussi hangar, étable, etc., de 45 x 30 pieds et une bouilloire de 36 x 28. De plus un engin et une bouilloire de 40 chevaux-pouvoirs.

Le tout est neuf et en très bon ordre et peut être acheté avec ou sans l'engin.

Ce moulin est avantageusement situé pour tout genre de commerce tel que manufacture de laines ou commerce de bois, de fer, fonderie ou tannerie, etc., etc., etc.

Trois-Pistoles est le centre des affaires des paroisses environnantes du sud aussi bien que du nord du fleuve.

Pour plus amples informations, s'adresser à

M. F. X. LEMIEUX,
Trois-Pistoles,
Témiscouata.

16 mai—E J 1 m.

CIMENT A VENDRE

CIMENT PORTLAND,
CIMENT GAUVREAU,
CIMENT A FEU PATENTÉ,
PLATRE, etc.

——— chez ———

J. B. PARENT

EPICIER,

Place Jacques-Cartier, St-Roh

A VENDRE

A St. Raphaël, Bellechasse, 2 terres de 157 arpents en superficie, dans le 1er et le 2ième rangs au sud de la rivière du Sud, avec maison, grange, etc., le tout en bon état. A proximité des moulins et de la manufacture de pulpe.

Possession immédiate. Conditions très faciles.

S'adresser sur les lieux à
ELZ. DALLAIRE, propriétaire,
ou à P.C.A. FOURNIER, Notaire.

16mai—E. 6 fs.

Le et après SAMEDI, le 8 SEPTEMBRE 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches

ALLANT AU NORD

8.00 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chambord à 6.30 P. M., et à Roberval à 7.10 P. M.

3.30 P. M.—Train mixte pour St. Raymond, tous les jours, y arrivant à 6.50 P. M.

ALLANT AU SUD

0.15 A. M.—Train mixte de St. Raymond, tous les jours pour Québec, y arrivant à 9.35 A. M.

10.00 A. M.—Express direct de Roberval (et de la Jonction Chambord à 10.40 A. M), tous les jours, pour Québec, y arrivant à 9.10 P. M.

Les trains font raccordement à St. Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village Valcartier, et à St. Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Le fret pour tous les points des districts du lac, St. Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest enregistré pour Roberval.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

La fret ne sera pas reçu à Québec après 5 h. P. M.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière à Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant et à tous les points au nord de la rivière à Pierre, bons pour revenir par le train partant du Lac St. Jean, lundi matin seulement.

J. G. SCOTT.
Secrétaire & Gérant

CHEMIN DE FER
LE QUEBEC CENTRAL

La ligne la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre viâ Sherbrooke et Newport, Vermont.

Le et après LUNDI, le 29 octobre prochain, les trains quitteront Québec :

EXPRESS—Départ de Québec par le bateau-passeur 12.40 p.m., de Lévis à 1.10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3.25 h. p.m, arrive à Sherbrooke à 8.00 h. p.m., arrive à Newport, Vt, à 10 h. 00 p.m. ; arrive à Boston à 8 h. 30 a.m. ; arrive à New-York à 11 h. 45 a.m.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à h. 1.30 p.m. ; de Lévis à 2.30 p.m. ; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.40 p m. ; arrive à St. François à 7. 45 p. m.

Les trains arrivent à Quebec :

EXPRESS—Part de New-York à 4 h. 00 p.m. ; de Boston à 7 h. p.m. New-port à 6 a. m. Arrive à Lévis à 3 h. 10 p. m, et à Québec par le bateau-passeur à 3.30 p.m.

MIXTE—Part de St. François à 6 a.m., de la Jonction de la Beauce à 7 h. 25 a. m. ; arrive à Lévis à 11.15 a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 11. 30 a. m.

Connextions sûres faites avec l'Intercolonial à la Jonction d'Harlaka et à Lévis pour les passagers allant sur cette ligne dans les différents points de la Nouvelle Angleterre. Malles de New-York et Boston transportées sur cette voie.

Le bagage est étiqueté entre tous les endroit

Pour billets, et autres informations, s'adresse au bureau général des billets, en face de l'Hotel St. Louis.

A. STEELE.
Gérant-général.

H. WALSH.
Gérant des passagers
Sherbrooke, 25 octobre 1888

COMPAGNIE DE NAVIGATION

— DU —

Richelieu et d'Ontario

— ENTRE —

Quebec ET Montreal

Le steamer QUEBEC, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon les mardi, jeudi et samedi.

Le steamer MONTREAL, capitaine L. H. Roy, les lundi, mercredi et vendredi, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel, départ de Québec

A 5 heures P. M.

LA LIGNE DU SAGUENAY

QUEBEC ET CHICOUTIMI

Le vapeur UNION, capitaine Lecours, partira du quai Saint-André à 7 h. 30 a. m., arrêtant à la Baie Saint Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière du-Loup, Tadousac, l'Anse St-Jean, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour Montréal, au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon et pour la ligne du Saguenay au bureau sur le quai St-André.

JULIEN CHABOT,
gérant-général.

L. H. MYRAND,
Agent.

Québec, 20 avril 1889.

Traverse de l'Isle d'Orléans

Le vapeur "Orleans."

Capt. BOLDUC.

LE ET APRES LE 8 MAI (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

DE L'ISLE.	DE QUÉBEC.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.
LES DIMANCHES (Midi)	
1.45 P. M.	1.00 P. M.
3.15 P. M.	2.30 P. M.
5.00 P. M.	4.00 P. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Ligne de St-Romuald, Sillery et Québec

LE VAPEUR "LEVIS"

Capt. L. DESROCHERS.

A commencer le 6 MAI, (le temps et les circonstances le permettant,) tera le trajet comme suit :

ST. ROMUALD.	QUÉBEC.
5.15 A.M.	6.00 A.M.
8.00 A.M.	9.00 A.M.
10.00 A.M.	11.30 A.M.
1.00 P.M.	2.00 P.M.
3.00 P.M.	4.00 P.M.
5.00 P.M.	6.15 P.M.
LES DIMANCHES.	
2.00 P.M.	1.30 P.M.
5.00 P.M.	3.30 P.M.
	6.00 P.M.

Arrêtant à Sillery et au quai de M. Bowens en montant et descendant.

Tous les samedis il y a un voyage de St. Romuald et de Sillery à Québec, à 5 heures A.M. et à 7 heures X.M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de St. Romuald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le dimanche.

8 mai e j

LIGNE de STE-ANNE

A PARTIR DU 26 AVRIL LE VAPEUR BROTHERS laissera Québec jusqu'à nouvel ordre :

Le Dimanche : A 8 hrs. A. M.
Les Lundis : 10 hrs. A. M.
Les Mardis : Suivant la marée.
Les Jeudis : A 1 hr. P. M.
Les Samedis : Suivant la marée.

AU RETOUR, laissera Ste-Anne :

Les Dimanches après-midi.
Les Lundis : Suivant la marée.
Les Mercredis : A 10 hrs. A. M.
Les Vendredis : Suivant la marée.
Les Samedis : Dans l'après midi.

Toutes sociétés religieuses et civiles, qui voudront organiser des pèlerinages pourront en agir ce VAPEUR à des conditions très avantageuses en s'adressant au Capt. du vapeur.

ELZEAR FORTIER,
Capitaine.

27 avril—e j

A RAISON DE L'INCENDIE DE St.-SAUVEUR

M. P. T. LEGARE

-o- A TRANSPORTE SON MAGASIN DE -o-

VOITURES ET INSTRUMENTS ARATOIRES

— AU —

No. 177, Rue Saint-Paul

☞ ANCIEN POSTE DE ☜

FEU CHS. SAMSON

MARCHAND DE FER

21 mai—E. J. q. et h. 1 s.

A. S. PFEIFFER & CIE

Etablissement de nettoyage de tapis, faisant partie de leurs ouvrages de teinturerie bien connue

Vis-a-vis l'eglise St Patrice

CES MESSIEURS désirent attirer l'attention sur le fait qu'ils nettoient les tapis par un procédé tout-à-fait nouveau et pas du tout nuisible. Pouvoir à la vapeur.

On envoie chercher les tapis à la maison et ils sont rétournés nettoyés sous vingt-quatre heures.

Prix proportionnés et modérés.

A. S. PFEIFFER & CIE,
et 6, RUE MacMAHON

r avril 1889—E4 J 3ms

LOTERIE NATIONALE

Sous le patronage de

M. LE CURE A. LABELLE

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884 ; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victoria, chapitre

Classe

Le 24ème tirage mensuel

AURA LIEU

MERCREDI 19 Juin 1889

A 2 heures P. M.

Au cabinet de Lecture paroissial, à Montréal, Canada.

VALEUR DES LOTS

$50,000

GROS LOT

UN IMMEUBLE DE $5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	do d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5.00	5,000.00

2307 Lots valant . . . $50 000.00

Cout du Billet $1.00

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage.

LE SECRETAIRE,

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux ; 19 Rue St-Jacques,

MONTREAL, CANADA.

Victor Marier Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Aiguillon.

Pour la commodité du public des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs ALPHONSE LEGARE, rue Desjardins ; FERDINAND BELAND, 264, rue St-Jean ; J. O. I. P. DERY, 40 rue St-Pierre ; JOS. THERIEN, 26½ rue St Valier, St-Sauveur ; JOS. COTE, 243, rue St-Paul ; JOS. DONATI, 151, rue St-Joseph.

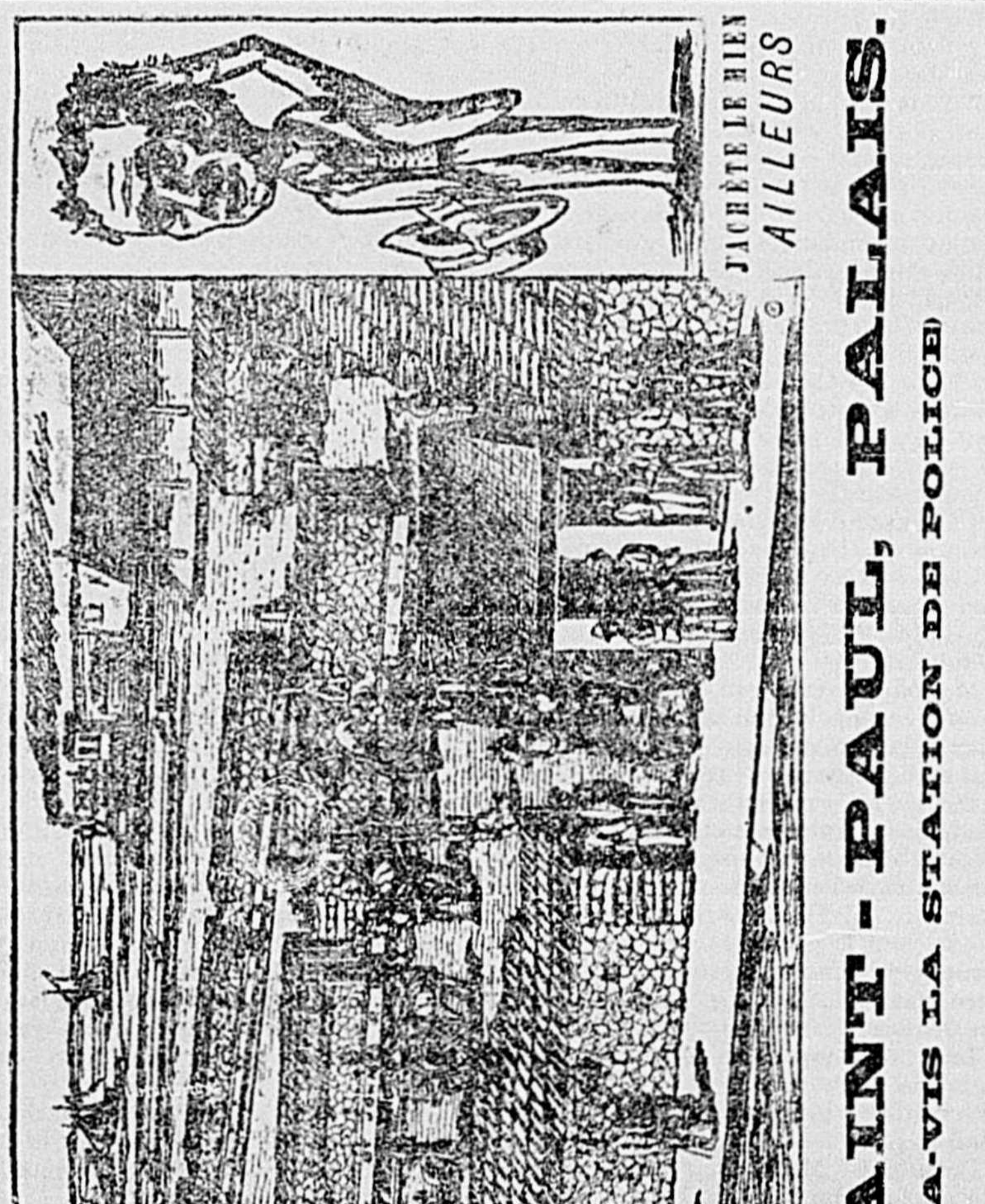
J'ACHÈTE LE BIEN AILLEURS
RUE SAINT-PAUL, PALAIS.
(VIS-A-VIS LA STATION DE POLICE)
J'ACHÈTE MON BOIS CHEZ LAWRENCE & BROOMER

CHARBON !

Charbon de Sydney, Cap Breton, pour maisons et chaudières à vapeur.

CHARBON ECOSSAIS.
CHARBON AMERICAIN POUR FORGERON.
CHARBON ANTHRACITE.

MADDEN & ELLIS,
131 rue St-Pierre.

11 mai—e j 1 m.

NOUVELLE EPICERIE

C. ROUSSEAU

— A OUVERT LE —

25 Avril prochain

— UNE —

Epicerie de 1er classe

COIN DES RUES

Buteau et St-Paul

Ancien poste de Rioux et Cie occupé pendant 17 ans par ce dernier,

Pour la qualité et les prix nous donnerons entière satisfaction.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J E

L. N. MILLER,

SEUL REPRESENTANT A QUEBEC POUR

H. BERNARD

IMPORTATEUR-----MONTREAL

Agent général pour les célèbres cognacs Ch. Jobit & Cie., les plus fashionables

Les Bordeaux moelleux et légers de H. et O. Beyerman.

Les vieux vins d'Oporto Hooper Brothers.

Les Bourgognes Crépaux, père et fils.

Les liqueurs, absinthe, fruits au jus et à l'eau de Nelson Dupoy.

Le champagne des gourmets, Bouché "sec".

Les Pâtes alimentaires de Vve Garre Jne et fils.

Les sardines et conserves de la société Nantaise, propriétaire des marques Benoit & Cie et J. B. Jacquier.

Les cuirs, veaux cirés des fils de J. Vincent.

Une visite à mes bureaux vous convaincra de la qualité et de la modicité des prix.

Rye, whiskey, gin, Jamaïque, vin de Gingembre de la maison T. POUPART.

L. N. MILLER,
55, rue St-Joseph, St-Roch,
Québec.

30 mars—E J 1ms

Feuilleton de L'ELECTEUR

98

LA
QUITTANCE DE MINUIT

Scrupules honorables et délicatesse ombrageuse des magistrats protestants irlandais.

Gib s'avança en saluant à la ronde, avec une gaucherie timide. Les deux enfants le suivaient de près ; leurs yeux effarés s'ouvraient tout grands ; ils regardaient étonnés ces manteaux noirs et perruques poudrées ; ils ne se souvenaient point d'avoir vu jamais des hommes si laids.

Gib s'arrêta devant Josuah Daws ; il se tint debout, son chapeau à la main.

— Eh bien ! mon ami, lui dit le sous-intendant de police vous voilà fidèle au rendez-vous et paêt sans doute à faire ce dont nous sommes convenus ?

Gib restait sous le coup de sa rencontre avec le vieux Milles ; sa voix s'étouffa dans son gossier ; il ne put pas répondre.

Le grave Josuah tira de sa poche austère une poignée de petits gâteaux, qu'ils offrit aux enfants, avec un sourire presque aimable.

Su et Paddy flairèrent un instant avec défiance cette friandise inconnue ; ils y portèrent la dent timidement d'abord, et finirent par les croquer de tout lèur cœur.

Le sous intendant de police avait fait d'un seul coup leur conquête.

Le crayon de Fenella courut sur le vélin de son portefeuille. Elle écrivit :

Gout passionnée des jeunes paysans du Connaught pour les gâteaux appelés croquignoles.

Josuah Daws toisa le coupeur de tourbe d'un regard imposant et sévère.

— Je suis convaincu, mon ami, reprit-il, que vous n'avez point faibli dans votre bonne résolution, et que vous êtes toujours résolu à confesser la vérité.

— La vérité ! prononça Gib d'une voix sourde et toute pleine de sarcasme douloureux.

— La vérité, répéta Josuah Daws, dont le raide visage se redressa plus imposant que jamais. J'aime à croire que vous serez pas laissé influence pas laissé influencer par les vaines redomontades des ribbonmen ?

— Molly-Maguires exécute toujours ses menaces, murmura le coupeur de tourbe,

Daws haussa les épaules.

Mac-Foote et les autres qui, malgré leur éloignement discret ne perdaient pas une paroles de de cet entretien se regardèrent avec inquiétude. Ce n'étaient point, à proprement parler, de très méchante gens ; mais, outre qu'ils ne détestaient pas de voir condamner ce temps à autre un catholique pour l'exemple, ils avaient sur le cœur une injure toute récente. L'espace d'une nuit les séparait seul de cette mystification cruelle qu'ils avaient subite dans la loge supérieure L'épreuve par l'eau. que leur avaient infligée les partisans du Rappel, leur laissait une sourde colère, qu'ils étaient bien aises de passer sur un homme important parmi les repealers ! Les courroux bourgeois ne pardonnent pas plus que les grandes haines.

Si Mac-Diarmid n'était pas un conspirateur, du moins était-il un entêté suppôt de l'agitation légale. Dans la balance orangiste cette dernière accusation valait bien la première.

Josuah Daws éprouvait cependant une certaine inquiétude. Su et Paddy, qui avaient dévoré sa première offrande, regardaient avec concupiscence les vastes poches de son frac noir.

Il leur fit une nouvelle largesse.

— Est-ce à dire, reprit-il ensuite en s'adressant au coupeur de tourbe, que vous avez cru pouvoir railler la justice et l'engager dans une fausse voie ? C'est dangereux, mon garçon car la justice a le bras fort et se venger !

Gib secoua la tête avec mélancolie.

— Plut à Dieu que je n'eusse point d'autre motif parler ! murmura-t-il. Ah ! Votre Honneur ! Votre Honneur ! ajouta-t-il en étreignant son front à pleines mains, si les enfants avaient de quoi manger, vous auriez beau me dire : Tu seras pendu, Gib ! Gib' tu mourras ! la justice te tuera ! la mort ne nous fait pas peur à nous autres pauvres gens pour qui vive c'est souffrir.

Gib s'interrompit et jeta un furtif regard à ses deux enfant qui croquaient leurs gâteaux en souriant.

— Mais les chers innocents ! reprit-il à voix basse ; oh ! si vous les voyiez pleurer quand ils ont faim ! Regardex comme ils sont maigres comme leurs joues sont pâles........ Mon Dieu ! vous qui me les avez donnés, me punirez-vous pour les avoir trop aimés '

Mac-Foote et ses compagnos échangèrent un sourire d'intelligence. La " vérité " allait triompher.

Quand à Fenella Daws, elle ne comprenait pas absolument la signification de cette scène, mais elle écrivit à tout hasard sur son album :

Conversation dramatique entre Josuah Daws, esq., et un paysan irlandais père des deux enfants qui aimait les croquignoles.

Gib avait baissé la tête et tenait ses bras croisés sur sa poitrine.

—Vous êtes un bon pére, mon ami, lui dit Josuah Daws ; ce que vous allez faire aujourd'hui assurera le bonheur de vos enfants.

— Je le crois ! répondit tout bas le coupeur de tourbe.

— L'heure avance, reprit Daws : êtes-vous prêt ?

Gib ne répliqua point. A ce moment suprême, son cœur se soulevait contre sa propre infamie ; il ne trouvait pas en lui la force de consommer sa trahison.

Etes-vous prêt ? répéta Josuah Daws.

Gib se redressa ; les veines de son front se gonflèrent ; il regarda l'homme de police en face, et sa bouche s'ouvrit pour prononcer un refus. Mais, en ce moment de silence, le caquet des enfants qui parlaient tout bas vint frapper son oreille ; son regard, attiré invinciblement, glissa jusqu'à eux. Le sang abandonna ses joues ; ses yeux se remplirent de larmes ; sa tête se courba de nouveau.

— Et vous, répliqua-t-il d'un accent étouffé, êtes-vous prêt à faire ce que vous m'avez promis.

— Récapitulons, dit Josuah Daws : trois habillements neufs.

— Des pence, poursuivit Gib tant que j'en pourrai soulever sur mon dos, dans un sac à pommes de terre.

— Je vous promets moitié en sus, mon fils.

— Et les moyens de passer sur-le-champ en Ecosse avec les deux petits.

— Accordé !

Le soufle de Gib s'embarrassa ; un combat navrant se livrait au dedans de lui.

— Etes-vous prêt ? répéta une troisième fois le sous-intendant de police,

Gib ferma les yeux et répondit :

— Je suis prêt !

— Les enfants savent-ils ? ... commença Josuah Daws.

— Ils savent, dit le coupeur de tourbe.

Daws se leva aussitôt. Mac-Foote et les autres l'imitèrent. Fenella n'eut que le temps d'inscrire sur son album une dernière observation aussi ingénieuse que les précédentes.

Toutes l'assistance quitta le cabinet du juge et se dirigea vers la salle des sessions.

Dans la salle des sessions, le jury était assemblé déjà ; l'attorney de la couronne s'asseyait à son poste ; les juges siégeaient, et l'alderman de service faisait figure municipal dans sa tribune solitaire.

L'auditoire en haillons attendait, impatient, mais silencieux.

Le jury, suivant l'usage de cette époque, se composait entièrement de protestants, Parmi ses membres, nous eussions reconnu plusieurs orangistes de la loge supérieure : le médecin Fitz-Roy, le chirurgien Kniff, le professeur Hull, huilliste ; le banquier Bullion et bien d'autres.

Le bon avocat Piklock était chargé de la défense.

Pour témoins, il n'y avait que Gib et ses deux enfants, qui achevaient de croquer en souriant les petits gâteaux de Josuah Daw.

Ils étaient le point de mire de tous les regards, car personne n'ignorait dans la salle qu'ils étaient pour l'accusé la délivrance ou le mort.

Au banc des accusés se tenait le vieux Milles, digne et calme comme toujours.

Derrière lui, Mickey, Sam, Larry. et Owen étaient debout Au moment ou Mac-Foot et Daws entraient dans la salle, les rangs de la foule s'ouvrirent pour donner passage à Morris Mac-Diarmid.

Ses traits pâles étaient couverts de sueur et de poussière. Sa poitrine haletait comme s'il eut fourni une course épuisante.

Il se plaça sans mot dire au-devant de ses frères.

(A suivre)

TRISTE FIN D'UN JEUNE INGENIEUR FRANCAIS RECEMMENT ARRIVE AU PAYS

Farnham, P. Q., 22 mai.—Un jeune ingénieur civil de Paris, Arthur Musy, s'est noyé en se baignant aux chûtes avant-hier. Le cadavre a été repêché aussitôt après l'accident, par des personnes qui étaient accourues à son secours mais qui ne purent réussir à le sauver.

Le corps a été enbaumé et placé dans un cercueil hermétiquement fermé. Ce jeune homme était ici pour surveiller la raffinerie de sucre de betterave dans les intérêts d'une compagnie française. L'un de ses frères demeure à New-York et la nouvelle du pénible accident lui a été télégraphié aussitôt.

Il est arrivé hier pour ramener la dépouille mortelle en France.

ETRANGE AFFAIRE CRIMINELLE

Detective de Toronto accuse de cruaute envers un homme qu'il etait charge d'arreter

Toronto, 22 mai—La justice s'occupe actuellement de l'affaire la plus extraordinaire dont il soit fait mention dans les annales criminelles de Toronto.

Il y a quelques jours, une jeune fille de Trenton, nommée Jennie Manning, disparut et un boulanger, William Cumming, fut soupçonné d'être l'auteur de cette disparition mystérieuse. L'agent secret James McLaughlin fut chargé de filer cet individu ; il le traqua dans une maison où il le garotta et le força à faire certaines révélations concernant la jeune fille.

Il paraît que Cumming fut tellement maltraité qu'il en souffre beaucoup aujourd'hui. Il se plaint qu'on l'a enfermé dans une maison de Centre street et que là, on lui enchaîna les mains derrière le dos. L'agent McLaughlin était avec un autre nommé George Johnston ; il le menaça (Cumming) de le pendre dans la cave, et de lui arracher les ongles avec des pinces s'il refusait de faire des révélations. Cumming fut traité de la façon la plus brutale.

Des mandats d'arrestation ont étéémis et McLaughlin et Johnson sont en ce moment écroués. Ce dernier prétend qu'il n'est aucunement coupable dans cette affaire ; il a vu Cumming les mains liées derrière le dos et c'est tout.

On instruit l'enquête la plus minutieuse pour débrouiller une affaire aussi étrange.

Cent cinquante pecheurs français noyes

Halifax, 22 mai.—Une dépêche de St-Pierre au *Herald* de Halifax porte que deux vaisseaux pêcheurs français le *Ella* et le *Quatre Frères* qui ont laissé dernièrement la France pour les pêcheries de Terreneuve ont été perdus avec 175 hommes qu'ils avaient à leur bord.

LES INCENDIES DE SAINT-SAUVEUR

COMITE GENERAL DE SECOURS

Hôtel-de-Ville, 22 mai 1889.

A une réunion des membres de ce comité cette après-midi à 4 heures, sous la présidence de l'hon. François Langelier, le Rév. M. Faguy et le Rév. M. Norman, trésoriers du comité, ont présenté chacun un état des contributions qui leur ont été remises depuis la première assemblée du comité.

Son Eminence le cardinal Taschereau	$200
Mgr Têtu	25
Rév. M. Bélanger, curé de St-Roch	50
Th. Chapais	10
L'Electeur	50
Henry A. Bédard	50
William M. Baby	50
Hon. C. A. P. Pelletier	50
L. Brunet	10
Narcisse Lemieux	15
Hon. M. Shehyn	250
Sir Narcisse Belleau	50
Ls. Derome	10
Delorme Frères, Montréal	10
Rattray & Co., Montréal (par J. B. E. Letellier)	25
Duffey & Cie., Montréal (par J. B. Letellier)	10
Un ami	5
L. J. C. Fiset	50
Son Honneur le maire de Québec	100
Rev. George LeMoine	10
Boas & Cie, Montréal	50
P. Garneau, Fils & Cie	100
Narcisse Rioux	20
Ambroise LaRoche	20
Un ami	1
Alp. Pouliot	10
Robt. H. McGreevy	100
Hon. M. Mercier	100
Rév. M. Faguy	100
J. J. Duffy & Cie, Montréal (par Whitehead & Turner)	25
Rev. M. Norman	25
Hon. David A. Ross	10
H. J. Pratten	10
Boswell Frères	100
F. H. Andrews & Fils	25
Garth & Cie, Montréal (par F. H. Andrews & Fils)	25
M. T. Stevenson	25
M. Bell Irvine	20
Assurance Liverpool, London and Globe	100
Assurance Nort British and Mercantile	100
Assurance Royal	100
George Bishop, Montréal (par l'hon. F. Langelier)	25
Gutta Percha Co., Toronto (par F. H. Andrews)	10
John Rittchie	25
O. E. Murphy	50
Total jusqu'à ce jour	$2241.75

L'échevin Rhéaume informe le comité que, hier soir, le Rév. M. Bélanger a convoqué une réunion des citoyens à la sacristie de l'église Saint Roch et qu'à cette réunion des percepteurs de contributions ont été nommés pour les différentes rues des deux quartiers Saint-Roch et Jacques-Cartier. Il a annoncé aussi que M. le curé de Saint-Roch a ordonné une collecte qui se fera aux offices de l'église Saint-Roch dimanche prochain.

M. Robert McGreevy dit que les PP. Rédemptoristes ont ordonné pareille collecte pour dimanche prochain dans l'église Saint-Patrice.

Les secrétaires donnent lecture de plusieurs lettres, savoir : 1o de MM. J. B. Renaud et Cie, qui prient le comité général d'inscrire leurs noms pour $100, et aussi l'informant que MM. A. W. O'Gilvie et Cie. marchands de farine, de Montréal, leur ont envoyé $100 pour le fonds de secours des incendiés ; 2o de M. John Ritchie, qui regrette de ne pouvoir assister aux réunions du comité et l'aider dans ses travaux, mais lui adresse une traite de $25 ; 3o de M. Wm. Rae, qui ne peut, à raison de ses occupations, prendre part aux travaux du comité, mais contribuera au fonds de secours ; 4o de M. Amos Campbell, qui informe le comité que M. J. H. Botterell est en ce moment en Europe.

A la suggestion du président du comité général, il est résolu que le comité se mettre en rapport avec le maire de Saint-Sauveur et les Rvds PP. Oblats afin d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour arriver à une distribution juste et équitable de l'argent souscrit, afin d'éviter les fraudes et les impostures qui se produisent en pareilles circonstances ; et que le maire et les PP. Oblats soient invités, par l'entremise des secrétaires, à assister à la prochaine réunion du comité général de secours.

Le comité général s'ajourne à mardi prochain à 4 heures, à l'Hôtel-de-Ville, pour recevoir les rapports des différents sous-comités.

MARIAGES FASHIONABLES

Mardi à la chapelle St-Louis, dans la Basilique, M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale a bénit le mariage de Félix Turcotte, fils de Nazaire Turcotte, écr., négociant de Québec, et d'Emma, fille du Dr R. J. Rinfret, député à la législature.

Les nouveaux mariés ont reçu une foule de jolis cadeaux des personnes dont les noms suivent. Nous avons surtout remarqué ceux envoyés par l'hon. premier ministre de la province de Québec, l'hon. trésorier de la province, le Club St-Louis, l'Union Commerciale, le personnel de l'établissement de M. Nazaire Turcotte.

Voici au reste la liste complète des donataires :

L'honorable H. Mercier, premier ministre, M. et madame Shehyn, M. et madame R. F. Rinfret, M. P. P., M. et madame Nazaire Turcotte, M. et madame J. Malouin, M. et madame F. X. Berlinguet, M. et Mme F. X. Dion, M. et madame R. F. Rinfret, jnr., M. et madame F. Morency, M. et madame A. Morency, M. A. J. Turcotte, M. P., F. Rinfret, les demoiselles Malouin, mademoiselle Hudon, mademoiselle Morency, M. et madame J. B. Provost, M. et madame H. A. Turcotte, M. et madame Chs Trudelle, M. et madame André Vallerand, M. et madame Ed. Dorion, M. Nap. Rinfret, mademoiselle M.-L. Rinfret, M. J. A. Turcotte, M. Tancrède Rinfret, M. John Rochette, M. Chs. Archer, mademoiselle Alice Turcotte, Madame A. Dion, M. R. E. Dion, M. J. B. Z. Dubeau, M. F. X. Dion, M. Phil. Bazin, M. Arthur Picard, les demoiselles Lepage, M. Rodolphe Dion, Mademoiselle C. Dorion M. et madame V. Lemieux, les demoiselles Prendergast, les demoiselles L. Larue, Les demoiselles Turcotte, M. J.-Bte Turcotte, M. Abel Turcotte, M. L. P. Turcotte, M. et madame A. Bernier, M. et madame Lantier, mademoiselle Emma Paré, mademoiselle A. Turcotte, M. Ludovic Brunet, M. Geo. Vallière, M. Rodolphe Audette jnr., M. Oct. Langlois, M. Félix Lavoie, M. et madame Jos. Langlois, M. J. F. Dagneau, M. Elzéar Fiset, M. Eric Dorion, M. Oscar Pelletier, M. Horace Malouin, M. Ernest St-Pierre, M. Albert Fiset, M. Jos Picard, M. A. Bittner, les demoiselles Narcisse Turcot, M. Chs. Douville, M. Jos. Turcotte, M. Anatole Mailloux, M. J. E. Lavergne, M. Jos. Pouliot, M. P. F. Boulanger, M. P. Labbé, M. L. N. Dorion, M. Arthur M. Rinfret, Chs. Deguise, M. Geo. Moffatt.

Après un splendide déjeuner chez le père de la nouvelle mariée, l'heureux couple est parti pour les chutes Niagara. Nous leur souhaitons un heureux voyage.

Le même jour à neuf heures avait lieu à la chapelle du couvent de Bellevue, le mariage de M. le docteur George Matte, du faubourg Saint-Roch, avec mademoiselle Hilda Martineau, fille aînée de M. le chevalier J. E. Martineau, marchand quincaillier, aussi de Saint-Roch. Le révérend M. Bergeron a béni l'union des jeunes époux qui ont reçu une multitude de riches cadeaux de leurs parents et nombreux amis dont nous donnons ci-dessous les noms :

Son Honneur le maire Langelier, Rév. M. Bergeron, M. et Mme George Roy, M. et Mme Félix Gourdeau, M. et Mme F. X. Drouin, M. et Mme N. Lemieux, M. le chevalier F. R. E. Campeau, M. et Mme Nap. Gourdeau, M. et Mme B. Gervais, M. J. H. Gignac, mademoiselle Rosa Martineau, Mme et Melle Matte, Dr et Mme J. A. Garneau, Melle Jean Marquis, M. et Mme Dr. Samson, M. Joseph Lemieux et Melle Bernadette Lemieux, M. et Mme Jules Belanger, M. Stanislas Gagnon de Belles-Iles, Mme et Melle Blais de Saint-Aubin, M. le Dr Lemieux, la famille W. E. Brunet, Mme Félix Gauvreau, Mme Fortunat Gauvreau, Mme A. Jolivet, Mme Grondin, M. J. P. Rhéaume, M. Odilon Poliquin, M. le notaire Chs. Grenier, M. le notaire F.X. Gosselin, M. Albert Cloutier, M. et Mme Jean Tremblay, M. et Mme J. E. Asselin, Mlle Mercier, M. et Mme Auguste Laberge, Melles O. Rochette, Melles Blanche et Mary Davis, Melle Noéma Guay, M. le notaire Octave Roy, Mme Ph. J. Jolicœur, la famille Euclide Paradis, M. et Mme J. E. Gagnon, M. le docteur Couturier, M. le chevalier Elie Martineau, Melle Louisa Blackstone, Melle A. Hébert, M. le notaire G. Châteauvert, M. et Mme Victor Lemieux, M. L. Stafford, M. H. A. Martineau, M. et Mme J. A. Langlais, Mlle E. Allard, M. F. X. Gosselin, de Chicoutimi, M. et Melle O. Moffat et une foule d'autres dont la liste serait trop longue a énumérer.

M. et madame Matte sont partis pour un voyage de noces de quelques jours. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

CORRESPONDANCE

Nous sommes bien en faveur de tous les moyens que le conseil-de-ville jugera à propos d'adopter pour augmenter les revenus de la cité, de façon à mettre la corporation en état de continuer les améliorations qui se font depuis quelques années ; mais nous croyons qu'il serait injuste de recourir pour cela à des augmentations de taxes visant deux ou trois citoyens en particulier.

De ce nombre est la mesure actuellement devant le conseil, au sujet des propriétaires d'écuries de louage. Si cette mesure est adoptée, le propriétaire d'une écurie de louage aura à payer en sus de ses taxes ordinaires—$40.00 de taxe spéciale pour chaque carrosse double, c'est-à-dire $10.00 pour chacun des deux chevaux, $10.00 pour le carrosse et $10.00 pour la licence ordinaire.

C'est tout simplement exorbitant.

On nous permettra peut-être d'observer que ces établissements, notamment celui de M. Hough, ont un caractère d'utilité publique qui devrait les recommander à la plus favorable considération du conseil. On sait que les Américains qui viennent ici en été sont une véritable bonne fortune pour notre ville, où ils laissent des sommes considérables. Or une des raisons qui les attirent, c'est le bas prix auquel ils peuvent se procurer des équipages de louage supérieurs à ceux qu'on trouve généralement dans les autres villes du Canada. Et ces équipages, ce sont principalement ceux de la maison Hough, dont le service est organisé à perfection et dont les affaires sont conduites avec une honnêteté et une libéralité proverbiales.

D'ailleurs, il nous semble que le moment est bien mal choisi pour imposer cette augmentation de taxes. A raison du grand nombre de gens qui vont à l'Exposition de Paris, nous n'aurons cet été que peu d'Américains, sans compter que beaucoup iront aux Provinces Maritimes, où la construction de grands hôtels, comme à Saint-André, attirera bien des touristes qui avaient coutume de venir ici.

Enfin, l'ouverture des chemins de fer de Québec à Sainte-Anne, va enlever tout le trafic provenant de la visite au Sault Montmorency, ce qui est considérable.

Cela ne manquera pas d'affecter les affaires de nos écuries de louage, notamment celle de la maison Hough qu'on ne devrait pas ainsi prendre à la gorge dans un moment où elle a à lutter contre des circonstances exceptionnelles.

Enfin, il nous semble que M. Hough a droit à des égards particuliers, à raison des services passés. Pendant longtemps, il a fourni à Québec les seuls moyens de communication régulière avec les autres parties de la province. C'est lui qui a tenu les lignes de diligence entre Québec, Trois-Rivières et Montréal ; entre Québec et le Maine, par la voie de Kingston ; entre Québec et Richmond, avant l'ouverture du Grand-Tronc.

Pour toutes ces considérations, nous espérons que le conseil renoncera à cette augmentation de taxes, qui aura peut-être pour effet de *faire fermer* un superbe établissement que nous considérons d'utilité publique.

CITOYENS.

LE CLUB DE PECHE "LES LAURENTIDES"

Le club de pêche "Les Laurentides", vient de publier un rapport spécial, qui démontre combien ces sortes d'associations lorsqu'elles sont bien conduites, peuvent contribuer au développement et à la richesse du pays.

Le territoire loué au club par le gouvernement est situé dans le comté de Champlain, sur la rive droite de la rivière Batiscan, et couvre une superficie d'environ quarante milles carrés. Situé dans une partie montagneuse et très boisée des Laurentides, on y trouve toutes les beautés sauvages de la forêt canadienne ; chaque pli de terrain semble y receler un lac, et, de fait, plus que la moitié de la superficie totale est occupée par les nappes d'eau. Les trois plus importantes sont le lac des Isles, le lac Travers et le lac Fou.

Lorsque le club prit possession de ces lacs tout était à l'état sauvage ; aucun défrichement n'y avait jamais été pratiqué et il fallut tout faire, tracer les chemins, déblayer le terrain, bâtir des camps, établir une station pour le chemin de fer, en un mot faire face à un bon nombre des difficultés que rencontre le colon dans un pays récemment ouvert. Maintenant nous possédons un bon camp en bois rond, qui sert de station pour le chemin de fer ; de l'autre côté de la rivière Bastiscan il y a un autre très bon camp avec poêle, etc. La maison du club est joliment située sur une colline élevée, qui forme la séparation entre le lac Travers et le lac Genest, et on y jouit d'une vue agréable sur ces deux lacs.

Attenant à la maison du club est celle du gardien, qui est un peu moins grande et où il demeure avec sa famille, laissant ainsi la première à l'entière disposition des membres. Outre cela, il y a comme dépendances, une glacière une étable etu ne cabane pour les canots.

Plus loin, il y a encore deux bons camps, bâtis par le club, l'un sur le lac Fou, à cinq milles de la maison, l'autre sur le lac des Iles, à environ dix milles ; les deux sont très confortables et servent de pied à terre pour les excursions un peu éloignées de la maison. En outre, il y a une chaloupe sur le lac Fou, ce qui exempte d'y portager un canot chaque fois que l'on veut y faire la pêche.

Cette association a donc fait connaître parfaitement une section considérable du pays et a jeté les bases de plusieurs établissements.

M. George Garneau, le secrétaire, dit dans son rapport que la meilleure saison pour la pêche commence vers le 20 ou 25 mai et dure jusqu'au 1er juillet. Entre le 20 juin et le milieu d'août, la présence des moustiques rend l'endroit peu agréable et d'ailleurs le poisson se montre paresseux et difficile à tenter pendant les chaleurs de l'été. Après le milieu du mois d'août la pêche recommence et devient très bonne et cette seconde saison dure jusqu'à la clôture de la pêche, au 1er octobre.

Le club compte actuellement quatre membres honoraires et quarante-huit actionnaires, les officiers pour l'année 1889 étant :

Président : M. E. B. Garneau,
Vice-Président : M. Ls. F. Burroughs,
Secrétaire : M. J. Geo. Garneau,
Trésorier : M. Jos. Winfield.
Bureau de direction : MM. C. A. Pentland, Crawford Lindsay, Charles J. Burroughs, J. I. Lavery, James H. Anderson.

Nouvelles du jour

Arrivees aux hotels

22 mai 1889.

Hôtel Albion.—O. H. Skroder, Skroder Mills ; Mme G. A. Gignac, Ste-Anne la Pérade ; Mme E. Boisvert, Ste-Anne la Pérade ; John Ford, Portneuf ; James C. Bisset, St-Bazile ; J. A. Goulet, Montréal ; Emile Pervay, Vienne, Aut. ; W. Maynard, N. H. Geary, Montréal ; Theo. St.-Laurent, Nicolet ; Melle E. Parsons, Mlle F. Parsons, Guernesey.

Mountain Hill House.—Hon. L. N. Larochelle, St-Anselme ; P. Nadeau, Fraserville ; B. Bernier, Cap St-Ignace ; C. Ouellet, Kamouraska ; H. H. Robertson, Montmagny ; A. Blais, St-Aubert ; N. L. Duhaime, Montmagny ; S. Thiboutot, Saint-Hélène ; John A. Dumas, Great Falls, N. H. ; F. P. Audette, St-Bernard, Dorchester ; J. E. Rheault, D'Israeli ; Jos. Franceur, St-Roch ; S. Gamache, Cap St-Ignace ; A. Bourgault, arpenteur, St-Jean Port-Joli ; N. Lavoie, M. D., L'Islet ; J. B. Martin, Rimouski ; L. H. Levasseur, Rivière-du-Loup ; Jos. Bilodeau, St-Ferdinand ; Mme Sirois, Mlle Lacoursière, Beauce ; Mme J. Gignac, Ste-Anne de la Pérade : Mlle E. Boisvert, Ste-Anne de la Pérade ; Melles Blais, St-Aubert ; Jos. Mussé, Trois-Rivières ; J. E. Chabot, St-Bernard, Dorchester ; E. Ouellet, Fraserville.

Ventes d'immeubles

Les deux derniers immeubles dont la corporation a à disposer, rue St-Jean, ceux de MM. Alford et Tourangeau, seront vendus à l'enchère lundi, à 10 hrs, à l'Hôtel-de-Ville.

Prompt reglement des polices d'assurance des incendies

Nous apprenons avec plaisir que les réclamations contre la Lancashire and Guardian Insurance Co, sont en voie d'être réglées rapidement par MM. J. P. Bamford de la société Belleau et Bamford de Montréal et Edouard Matte inspecteur des susdites compagnies. Ils espèrent pouvoir régler toute les réclamations comptant, d'ici à demain soir. Toutes personnes ayant des réclamations qui n'ont pas encore été produites, sont priées de passer immédiatement au bureau de M. J. F. Belleau, numéro 56, rue St Pierre, afin que leurs réclamations soient réglées sans délai.

Rectification

Dans la dernière liste des souscripteurs au monument Jacques-Cartier, au lieu de : *A. Dechêne* $5.00, il faut lire : Déchêne et Gingras, $5.00.

La voie d'evitement

On a commencé hier à replacer le macadam qui était été enlevé pour la construction de la voie d'évitement dont la corporation vient de faire abandonner les travaux. Dans une couple de jours cet endroit où les voitures ne pouvaient circuler qu'avec difficulté, sera libre.

In memoriam

Les officiers du 8e carabiniers royaux ont passé des résolutions de condoléances au sujet de la mort tragique du major Short.

Les petards

Un avis a été affiché par les autorités, défendant à toute personne de lancer des pétards, le jour de la fête de la Reine.

Revue militaire

Le huitième bataillon sera passé en revue, vendredi soir au manège militaire, par le lieutenant-colonel Duchesnay.

Desesperant pour les reporters

Une seule arrestation ; aucune alarme de feu. C'est dire que tout est tranquille.

Profession religieuse

Hier matin, à l'Hôpital-Général, Mlle Brunet dit St-Bernard, de St-Basile le Grand, en religion Mère Marie du Rosaire, a prononcé ses derniers vœux.

Mgr Méhot a présidé à la cérémonie, et M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale, a fait le sermon.

Nomination

M. Joseph Bélanger, N. P., qui est très bien connu de tous les Canadiens de Détroit, vient d'être nommé agent consulaire de la France, pour l'Etat de Michigan. M. Bélanger est natif de St-Joseph de la Beauce, P. Q., et demeure à Détroit depuis 25 ans.

Les defalcations de l'agent d'assurance Meunier

Il paraît que les défalcations de Meunier, agent des compagnies d'assurance Agricultural et Waterford, qui a pris la fuite ses jours derniers, s'élèvent à $2,400. On a fait la revue de ses livres ; ils étaient dans un état affreux.

Il y a tout lieu de croire que Meunier avait des complices.

M. H. Barry, employé chez M. Houde, tabaconiste, a été victime de l'agent défalcataire, ayant endossé en toute confiance un des billets contrefaits de ce dernier, qui est en ce moment à New-York, croit-on.

La Glasgow & London

Nous apprenons avec plaisir que la compagnie d'assurance contre le feu *Glasgow et London* a déjà réglé et payé la plupart des réclamations que les incendiés de Saint-Sauveur avaient contre cette compagnie.

Nous devons des félicitations à cette compagnie pour la manière avec laquelle elle a su traiter ses assurés en les payant promptement, Nous espérons que le publir saura apprécier cette générosité venant d'une des compagnies qui a le plus perdu, en donnant à son actif et intelligent agent M. J. B. Morissette une large part de ses assurances.

Gamineries

Nous ne prétendons pas donner au public de Québec l'explication du fait regrettable qui se répète assez souvent dans certaines rues de la ville. Non. Mais il est probable que si la police se promenait quand il le faut dans ces endroits, elle ferait ample récolte de gamins.

Lundi soir plusieurs de ces enfants aimables et bien élevés se sont amusés à faire un charivari affreux, devant, voire même dans la porte d'une maison de la rue Lachevrotière. Il est vraiment malheureux qu'il n'y ait pas eu d'homme dans la maison, car suivante toute probabilité, plus d'un de ces gamins aurait regretté son escapade, si le mari eut été là.

Un conseil : Les vauriens de lundi soir feraient mieux de changer le théâtre de leurs ébats à l'avenir ; ils pourraient s'attirer des désagréments.

Elections a la Banque Nationale

Les élections à la Banque Nationale ont eu lieu hier soir ; les directeurs élus sont :

MM. Méthot, Bilodeau, Gaboury, Thibaudeau, Painchaud, Ledroit, Kerouack, Verret, Vallière, Chauveau.

Academie de Musique

La comédie David 'Carrick' a été donnée avec succès hier soir à l'Académie de Musique. Mademoiselle St-John et surtout M. Wood se sont fort bien acquittés de leurs rôles. Cette troupe mérite l'encouragement du public.

Arrive du Polynesian a Quebec

Le *Polynesian* est arrivé à Québec tard hier soir. La proue est fort endommagé par l'abordage avec le *Cynthia* dont nous parlons dans nos dépêches, et le choc a été tellement violent qu'il aura besoin de réparations considérables avant de pouvoir reprendre la mer.

Ce vaisseau a été construit à Glasgow, il y a 17 ans. C'est un des plus beaux vaisseaux de la ligne Allan et est coté à Liverpool parmi les vapeurs de première classe.

La compagnie Allan n'assure pas ses navires, car le paiement des primes coûterait plus cher que la perte d'un vaisseau tous les ans.

Avis

Sur instruction de M. Elie Angers, N. P., malbaie, M. F. Alf. St.-Laurent, encanteur de cette ville, vendra à l'encâère publique, samedi, le 25 courant, au village Pointe-au-Pic, les immeubles et meubles dans l'affaire de George Duberger, failli. Et le 2g courant les immeubles et meubles dans l'affaire George Warren, failli.

Louis Cyr

Louis Cyr, notre hercule canadien, a donné mardi et hier soir, des représentations à Lévis devant un nombreux auditoire.

Il est réellement étonnant de voir un homme lever un corps quelconque pesant 3000 livres et plus. M. Cyr a fait ce tour de force hier soir, avec assez de facilité.

Une vingtaine d'hommes sont montés sur une table portant déjà tous les poids que M. Cyr se sert pour donner ses représentations ; et il a levé avec son dos cette masse qui ne pesait certainement pas moins de 3,400 livres.

Il lève aussi au bout du bras, tendu au-dessus de sa tête, un poids de 245 livres ; charge un quart de farine de 218 livres sur son épaule d'une seule main, et sans l'aide de ses genoux, lève d'un seul doigt un poids 445 livres, et fait voltiger au bout de ses doigts des boulets de canons de 45 à 75 livres.

Dons genereux pour les incendies

La maison Turcotte et Provost a reçu en faveur des incendiés de St-Sauveur les souscriptions suivantes :

De MM. Gooderham et Works, distillateurs de Toronto, $100.00 ;

De M. W. D. McLaren de Montréal, $20.00 ;

De MM. J. J. Duffy et Cie de Montréal, $10.00.

Tribunaux correctionnels

Le matelot formant partie de l'équipage du navire *Hannemann* et qui est accusé d'avoir frappé un de ses camarades à coups de couteau a été amené devant le magistrat de police hier après midi. L'enquête est commencée.

Un gamin de dix ans a été arrêté hier midi, accusé du vol d'un dévidoir de canne à pêcher au préjudice de MM. Andrews & frère.

A la cour du recorder, deux vagabonds seulement : Henry Bachelor et Catherine Provençal. Le premier a été condamné à trois mois de prison, et Catherine pensionnera sur les plaines durant un mois. En conséquence, il y aura forcément dissolution de société, durant une couple de mois au moins.

Rectification

Dans la dernière liste des souscripteurs au monument Jacques-Cartier, au lieu de A. Déchêne $5.00, il faut lire : Déchêne et Gingras $5.00.

Assemblee

Il y aura ce soir, le 23 de mai, une grande assemblée des citoyens membres de la Société St. Jean-Baptiste, afin d'aviser aux moyens de chômer notre fête nationale. Tous les membres du comité de régie sont instamment priés d'y assister.

Cette assemblée, grâce à la bienveillance des directeurs de la maison Bresse, sera tenue dans le haut de cet établissement.

Il est entendu que toutes les personnes ayant pris leur carte l'année dernière sont membres de cette société.

Bulletin maritime

Navigation océanique

21 mai.

Steamers	arrivés à	venant de
Circassia	Moville	New-York
France	Londres	"
City of Paris	"	"
Alaska	Queenstown	"
Nevada	"	"

Ligne Allan

Le steamer Manitoban, parti de Philadelphie est arrivé à Glasgow mardi avec sa cargaison de bêtes à cornes, composée de 409 ; dix sont mortes pendant le voyage.

Le paquebot Nova Scotion, parti de Baltimore est arrivé à Liverpool, mardi.

Le steamer Sarmatian, venant de Liverpool, est arrivé dans notre port mardi et a jeté l'ancre dans la rade.

Le steamer Lake Superior parti de Montréal est arrivé à Liverpool le 18 du courant.

Le steamer Lake Huron est arrivé de Montréal mardi après-midi et a continué pour la mer.

Le steamer Oregon, parti de Québec le 8 du courant, est arrivé à Liverpool le 19.

Le steamer Escalona, capt. Cummings, de la ligne Thomson, s'est échoué au Platon, Lotbinière, à quarante milles environ de notre port. A 8 heures, mardi matin, MM. Henry Fry & Cie, agents de steamers, ont reçu une dépêche du capitaine, leur disant que le steamer était échoué au Platon, et rempli de 15 pieds d'eau. A 11 heures a. m. le nouveau steamer Lord Stanley et plusieurs hommes sont partis à son secours. Le Lord Stanley est revenu dans notre port mardi soir pour se munir de pompes.

Le steamer Barcelona, est arrivé de Montréal mardi après-midi et s'est rendu dans l'anse de Sillery pour compléter sa cargaison.

Lundi soir les remorqueurs Victor et Five Brothers sont venus en collision près du quai St-André. Le Victor n'a presque pas souffert de la collision, mais le Five Brothers a eu sa proue avariée.

Le steamer Cape Clear, est parti de New-York, dimanche, en destination de Pictou, où il prendra une cargaison de charbon, pour Montréal.

La barque Guiana, a été nolisée pour faire le commerce du bois entre Montréal et Buenos Ayres.

Le steamer Fremona, est arrivé de Montréal, mardi, et a continué pour la mer.

Le steamer Thames est parti de Boston samedi dernier, pour prendre une cargaison de charbon à Sydney, en destination de Montréal.

La barque Président, venant de Sydney, en destination de Trois-Rivières, est arrivée dans notre port à la remorque du Lake. Après qu'elle aura déchargé à Trois-Rivières elle se rendra à Batiscan. Le remorqueur Mersey est arrivé de Montréal mardi soir avec la barge Havay.

En route pour Québec :

Magdelena, Gundersen, Buenos Ayres, 8 avril ; Martin Luther, Gronneberg, Cardiff, 18 mai.

Pour Montréal.

Abrigton, Maryport, 15 mai ;

Circe, Crighton, Liverpool, 19 mai ;

Arrivages dans le port de Québec.

21 mai.

Barque Saga, Andersen, Hambourg, Dobell, Beckett et Cie., lest.

Hefhi, Larsen, Buenos Ayres, J. Burstael et Cie., lest.

President, Chisholm, Sydney, Trois-Rivières, charbon.

Goëlette Espérance en Marie, Mercier, caraquet, bois de chauffage.

Ruby, Morris, Limerick, 9 mai.

Acquittés

Goëlette C. J. Brydges, Pye, Gaspé, Verret, Stewart et Cie.

DOUANE

Le montant perçu au bureau de la douane de Québec, le 21 mai est de $5,013.61.

SERVICE DES SIGNAUX

22 mai 1888.

L'Islet.—Tourmente, fort vent d'ouest ; à 7.30 a m., le remorqueur Dauntless monte avec une barque.

Rivière du Loup. — Brouillards, fort vent du sud-ouest.

Pointe au Pic. — Sud-ouest ; à 7.30 hier, le Kehrweder monte le fleuve, et aujourd'hui cinq barques.

Matane. — Brouillards opaques, vent d'est ; à 7 p. m. hier, le Canopus remonte le fleuve.

Rivière Martin.—Clair, calme.

Fame Point.—Enfumé, vent du sud.

Cap Rosier.—Brouillards, vent de nord-ouest ; le steamer Lock Lemond descend.

Cap Désespoir.—Brouillards opaques, vent sud-est ; à 3 a. m. le Miramichi descend.

Anticosti.—Brouillards, fort vent de sud-est.

Low Point.—Pluie, fort vent de sud-ouest, le Henri IV hier, sortait du hâvre de Sydney, et le Bratsberg en entrait.

4 heures p. m.

L'Islet.—Temps clair. Grand vend O. Le Kehrneider est monté à 9 h. a. m., et le Ocean King est descendu à la même heure.

Rivière-du-Loup.—Temps clair. Grand vent S.-O. A 1 h. 30 p. m. un steamer quatre mats est monté.

Pointe-au-Père.—Brumeux. Grand vent O. Le Fremona est dencendu à 3 h. p. m.

Matane.—Brouillard. Vent E.

Rivière de la Martre.—Pluie. Vent O.

Cap Madeleine.—Temps clair. Vent N.-O. violent. La goëlette H. L. Langevin est descendue.

Pointe Famine.—Temps clair. Vent S.-O.

Cap Rosier.—Brouillards. Vent N.-O. Le Miramichi est monté à 3 heures p. m.

Pointe Maquereau.—Brouillards. Vent O. Deux barques s'en vont vers l'O.

Pointe des Monts.—Temps clair. Grand vent O. Six barques sont montés hier et une aujourd'hui.

Anticosti.—Brouillards. Vents S.

DECES

DROUIN.—Hier soir, à l'âge d'un an, Marie-Mélida, enfant bien-aimée de Napoléon Drouin.

Départ de la maison mortuaire, No. 27 rue Smith, St-Roch, à 3½ heures de l'après-midi.

Les funérailles auront lieu jeudi le 23. Parents et amis sont priés d'y assister.

E2fs.

J. BAILLARGEON
Importateur de vins en gros
De France, d'Espagne, de Sicile et de Turquie.
Les vins blancs de messe de Cette, Tarragone et Colli de Marsala, Sicile. Une spécialité.
—o—
Bureau : No. 68½ rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.
14 mai—e. j. 1 m.

Demers & Riverin
175, RUE SAINT-PAUL
BASSE-VILLE.

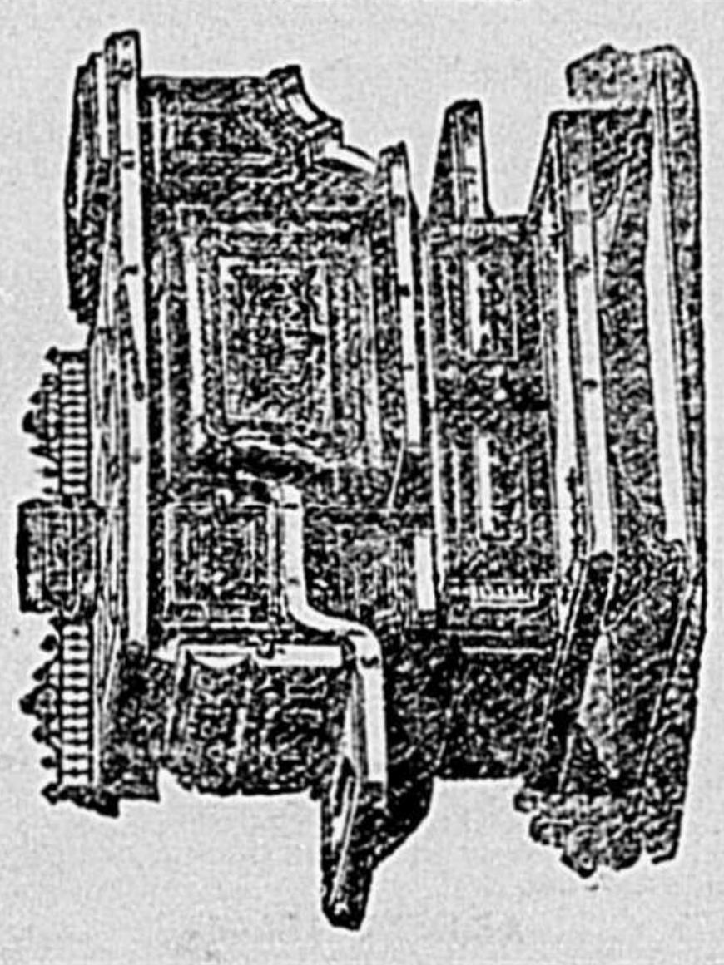

Avis aux Cuisinieres

LES SOUSSIGNES viennent de recevoir un grand assortiment de poêles de cuisine (Range), qu'ils sont autorisés à vendre sur garantie comme devant donner satisfaction sur tous les rapports sinon, ils s'engagent à les reprendre et retourner l'argent.

Ils ont aussi une grande variété de poêles de seconde main, vendus à des prix déuits.

28 avril—E J 1m

ATTENDEZ
— LE GRAND —
JOB D'ENTOUCAS
Qui doit arriver dans quelques jours au
MAGASIN POPULAIRE
DE ST-ROCH

Il nous reste encore 40 pieces de tapis tapestry a sacrifier, au public d'en profiter.

):o:(

ED. N. BLAIS & CIE
Rue de La Couronne
Telephone 436

PROPRIÉTÉ A CACOUNA
A VENDRE OU A LOUER

Une magifique maison à deux étages (ancienne propriété de M. de Villers) contenant un magasin et un logement privé, avec grand hangar, glacière, etc., située près de l'église de Cacouna, dans une des meilleures places pour le commerce. Cette propriété donne de bons revenus et sera louée ou vendue à des conditions de paiement des plus faciles.

Pour informations s'adresser à
Ed. MORIN, Québec,
ou à M. EUGÈNE POULIOT,
Avocat,
11 mai—e j 1 m. Rivière-du-Loup.

SAISON D'ETE
— AU —
MAGASIN POPULAIRE
ENSEIGNE DU CASTOR
RUE NOTRE-DAME
BASSE-VILLE

Ce magasin se recommande par le beau choix de marchandises pour la saison d'ete

Les dames trouveront dans ce magasin un assortiment des plus complets pour leurs toilettes et à des prix défiant toute compétition.

Un lot de manteaux (Coleman) des patrons les plus nouveaux vendus à moitié prix.

Un choix de tweeds serge pour habillements de messieurs est ce qu'il y a de plus nouveau et de plus varié. Aussi toujours en magasin, un grand assortiment de chapeaux de feutre des meilleures manufactures, ainsi qu'un grand choix de chapeaux de paille pour hommes, garçons et enfants.

— AUSSI —

Tapis Bruxelles, Tapestry, Prelarts, Rideaux à la paire, Poles en cuivre et en bois, Toile peinte pour fenêtre.

De magnifiques habillements en tweed et en jersey pour enfants.

Valises, Portemanteaux, Capots imperméables, Parapluies, etc.

Un tailleur est attaché à l'établissement et garanti tous les habillements faits sur commandes.

—o-:-o—

ED. BELANGER
RUE NOTRE-DAME,
BASSE-VILLE.
22 mai—J E 2 s

Academie de Musique
TROIS SEANCES
Mercredi et Jeudi, les 23 et 24 Mai
— ET —
JEUDI APRES-MIDI, UNE MATINEE SPECIALE
Engagement spécial de l'éminent artiste
GEO. M. WOOD
— ET —
MELLE MARGUERITE ST-JOHN
— ET —
UNE TROUPE ANGLAISE
MERCREDI SOIR,
DAVID GARRICK!
(Tel que joué par M. Wood, au-dessus de 1500 fois en Angleterre et en Amérique)
JEUDI APRÈS-MIDI,
La comédie dramatique,
"PRIVATE SECRETARY"
(Le Sécretaire Privé.)
JEUDI SOIR,
"The Strange Case of Dr Jekyll et M. Hyde"
(Le cas étrange du docteur Jekyll et de M. Hyde.)
PRIX TRES BAS

CHARBON ! CHARBON !

LE MEILLEUR CHARBON DE NEWCASTLE pour chandières.
" " écossais Wishaw.
" " Smith Newcastle.

LE MEILLEUR CHARBON ANTRACITE, POUR fournaises, poêles.
A vendre en lots au gré de l'acheteur.
JOHN BAILE,
No. 4 rue Prince de Galles.

Coke et schiste de Newcastle (Fire Clay)

FIRECLAY DE NEWCASTLE.
A vendre en lots au gré de l'acheteur.
JOHN BAILE,
No 4 rue Prince de Galles.

FIRE BRICKS, VENANT JUSTEMENT D'ETRE reçus.
A vendre en lots au gré de l'acheteur,
JOHN BAILE,
No. 4 rue Prince de Galles.

Devant arriver

SUMMERLEE PIG IRON, No. 1.
JOHN BAILE,
2 s. No. 4 rue Prince de Galles.

Mutual Reserve Fund
Life Association
BONS AGENTS DEMANDÉS
— A LA —
CAMPAGNE
BONNE CHANCE pour des hommes honnêtes, tempérants et capables.
S'adresser immédiatement par lettre à
M. PHILIPPE MASSON,
Surintendant d'agences.
Boite 63, bureau de poste de St-Roch,
Québec.
22 mai—J. E. 1 s.

"CITIZENS"
Compagnie d'assurance *Citizens*,
SUR LE FEU, LA VIE ET LES ACCIDENTS
PRESIDENT : Hon. J. J. C. ABBOTT, Q.C.P.C. Sénateur,
VICE-PRESIDENT : ANDREW ALLAN, Ecr,
GERANT-GENERAL : GERALD E. HART, Ecr.

RISQUES ACCEPTES AUX PLUS BAS TAUX ET toute police sur le feu, la vie et les accidents, renouvelée par
J. R. H. WHITE,
Agent pour Québec et ses environs,
22 mai—E J j.n.o. 125 rue Saint-Pierre.

PLACE DE BAINS

M. JOS. DAIGNEAULT, barbier-coiffeur, No. 30, rue Notre-Dame. Basse-Ville, informe ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il continue, comme par le passé, à tenir une CHAMBRE DE BAINS, pour les personnes désireuses de prendre des bains, chauds ou froids, pendant la saison.
Aussi un choix de cigares de première classe.
Une visite est sollicitee.
22 mai—E. J. 4 m.

DEMANDÉ

Immédiatement un peintre de première classe, capable de délinéer (piquer) et de bien vernir. Mentionner le salaire requis.
S'adresser à
BROWN BROS,
Carriage makers,
22 mai—E 3fs Danville, P. Q.

A LOUER AVEC AMEUBLEMENT

POUR six mois ou un an, une jolie petite maison confortable, No. 84, rue d'Auteuil, Esplanade. Conditions faciles.
H. C. AUSTIN,
22 mai—E 1s Notaire.